

BULCOM



La Tène



Saint-Blaise



Enges



Hauterive



Le Landeron



Lignières



Cornaux



Cressier

Bulletin des Communes N°47 - Vendredi 22 décembre 2023

Editeur **messeiller**

ORDIFUTÉ
INFORMATIQUE SARL
Maintenance · Dépannage · Conseil
Depuis 1999
Christian Studer www.ordifute.ch
info@ordifute.ch 032 846 13 40

INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGES SANITAIRES
CHAUFFAGES CENTRAUX
TUBAGES DE CHEMINÉES
PHOTOVOLTAÏQUE
T 032 751 21 76
2520 LA NEUVEVILLE
WWW.NMARTISA.CH
N. MARTI SA
SPECIALISTE DES ENERGIES ALTERNATIVES



Votre éco-constructeur

- Entreprise générale / Entreprise totale
- Rénovations et assainissements
- Béton armé et maçonnerie
- Ouvrages d'art en béton armé
- Génie civil
- Terrassements et travaux spéciaux
- Revêtements bitumineux
- Travaux hydrauliques
- Renaturation et protection contre les crues / Génie hydraulique
- Valorisation des matériaux
- Déconstruction et désamiantage
- Peinture et plâtrerie

www.martiarcjura.ch

marti arc jura

BULCOM
vous souhaite de
joyeuses Fêtes
De retour le 12 janvier



AVIS OFFICIELS des communes

ENGES



HORAIRES DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Durant les fêtes de fin d'année, l'horaire de l'administration communale d'Enges sera le suivant:

Semaine du 25 au 29 décembre 2023

L'administration communale sera entièrement fermée.

Semaine du 1^{er} au 5 janvier 2024

Jeudi 4 janvier 2024: 14h00 à 17h00

Reprise de l'horaire usuel le mardi 9 janvier 2024.

Vous pouvez également nous adresser un courriel à commune.enges@ne.ch.

En cas d'urgence relative à l'eau potable, nous vous remercions de prendre contact avec Viteos au 0800 800 012.

Tout en vous souhaitant d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année, nous vous prions de recevoir, nos salutations les meilleures.

Administration communale

ENGES



COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2024

Présidente:	M ^{me} Vanessa Renfer
Vice-président:	M. Christophe Aubert
Secrétaire:	M. Laurent Hirt
Vice-secrétaire:	M ^{me} Nadège Grivel
Membre:	M. Claude Borel

ENGES



AVIS DE PUBLICATION

Vu le règlement sur la gestion des déchets du 27 octobre 2011,
Vu le budget 2024,

Le Conseil communal d'Enges a pris l'arrêté suivant:

- Arrêté du Conseil communal fixant la taxe déchet 2024.

Cet arrêté est consultable, sur demande auprès de l'administration communale

LE CONSEIL COMMUNAL

ENGES



AVIS DE PUBLICATION

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984,

Le Conseil communal d'Enges informe les électrices et électeurs, que les arrêtés adoptés par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 14 décembre 2023, peuvent être consultés à l'administration communale.

Il s'agit des arrêtés suivants:

1. Arrêté relatif à l'approbation du budget 2024 (non soumis au délai référendaire)
2. Arrêté concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2024.
3. Arrêté concernant une de crédit relative au goudronnage de l'arrêt de bus « Enges, Lordel » pour un montant de CHF 35'000.00.

Le délai référendaire prévu par la loi prend fin **le mercredi 31 janvier 2024.**

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 22.12.2023 au 22.01.2024

Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n°: 116131

Parcelle(s), coordonnées: 3078 – Cornaux: 1208895/2568968

Situation: Les Sauges; A Bugeon

Description de l'ouvrage: Centrale de secours Cornaux/Marin – distribution de chaleur et secours au gaz pour le chauffage à distance « CAD Entre-deux-Lacs »

Requérant(s): Groupe E Celsius SA, 1763 Granges-Paccot

Demande de permis de construire: Sanction préalable

Affectation de la zone: Zone industrielle/Entrée en vigueur le 20.12.1999

Autorisation(s) spéciale(s): Espace réservé aux eaux

Particularités:

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Clos St-Pierre 1, 2087 Cornaux.

Seule la demande de permis de construire parue dans la Feuille Officielle fait foi.

Cornaux, le 22 décembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



ARRÊTÉ

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984,

Le Conseil communal de Cornaux informe les électrices et électeurs

Des objets adoptés par le Conseil général lors de sa séance ordinaire du 18 décembre 2023, soit:

Intitulé des arrêtés:

1. Arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2023 à 2025.
2. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable y.c. 1 borne hydrante et reprise des 11 branchements sise au Chemin du Levant
3. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 50'000.00 pour diverses études.

Le délai référendaire prévu par la loi prendra fin le mercredi 31 janvier 2024

Cornaux, le 22 décembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

CORNAUX



FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2023 - 2024

HORAIRE REDUIT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le guichet de l'administration communale sera ouvert comme suit:

LU 25 au VE 29 décembre 2023	fermé
LU 1 au MA 2 janvier 2024	fermé
ME 3 au VE 5 janvier 2024	de 08:30 à 11:30
Dès le lundi 8 janvier 2024	horaire normal

D'ores et déjà, les Autorités ainsi que le personnel communal vous souhaitent un heureux Noël et une très Bonne Année 2024!

Veillez noter les numéros d'urgence suivants:

Service des travaux publics:	079 900 41 09	TP2C
Service des eaux usées:	079 900 41 09	TP2C
Service de l'eau potable:	0800 800 012	Viteos SA
Service de l'électricité:	026 322 33 44	Groupe E SA

IMPRESSUM

Tirage: 10'700 ex.

Adresse: Bulcom, Place de la Fontaine 1, CP 142, 2034 Peseux
032 756 97 93, info@bulcom.ch

Publicité: Sandra Rocha, 032 756 97 93, annonces@bulcom.ch

Mise en page: Sandra Rocha, 032 756 97 93, info@bulcom.ch

Rédaction: redaction@bulcom.ch, 076 324 64 50

Abonnement: 92 francs

Délai pour les textes: mardi 17h

www.bulcom.ch - www.messeiller.ch

AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE



HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

L'horaire de l'administration communale durant les fêtes de fin d'année sera la suivante :

Jour	Date	Matin	Après-midi
Lundi	25.12.2023	Fermé	Fermé
Mardi	26.12.2023	Fermé	Fermé
Mercredi	27.12.2023	Fermé	Fermé
Jeudi	28.12.2023	Fermé	Fermé
Vendredi	29.12.2023	Fermé	Fermé

Lundi	01.01.2024	Fermé	Fermé
Mardi	02.01.2024	Fermé	Fermé
Mercredi	03.01.2024	08h30-12h00	Fermé
Jeudi	04.01.2024	08h30-12h00	Fermé
Vendredi	05.01.2024	08h30-12h00	Fermé

Nous vous remercions de bien vouloir prendre note de cette information et nous vous souhaitons d'ores et déjà de joyeuses fêtes de fin d'année.

La Commune d'Hauterive

HAUTERIVE



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 18 DÉCEMBRE 2023

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984. Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Intitulé des arrêtés :

1. Arrêté concernant une demande de crédit de CHF 545'000.- pour le changement des monoblocs de ventilation au Centre sportif
2. Arrêté concernant une demande de crédit de CHF 150'000.- pour les travaux d'entretien du bâtiment du Silex

Échéance du délai référendaire : 31.01.2024

Séance du Conseil général du 18 décembre 2023

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Intitulé de l'arrêté :

1. Budget 2024

Pas soumis au référendum facultatif.





AVIS OFFICIELS des communes

HAUTERIVE

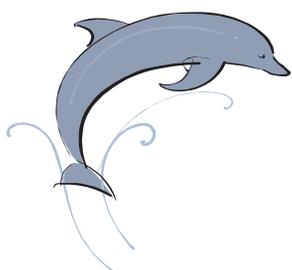


FERMETURE

BASSIN DE NATATION

FERMETURE DE FIN D'ANNEE

**Du mardi 19 décembre 2023 à 22h00
au Lundi 8 janvier 2024 à 8h00**



- Nettoyage et entretien du Bassin de natation.
- Bonnes fêtes de fin d'année

LA TÈNE



SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'arrêté ci-dessous est publié conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984.

Il peut être consulté à l'administration communale.

Intitulé de l'arrêté:

1. Arrêté concernant un crédit de 300'000 francs pour l'étude finale d'un bâtiment dans le prolongement de la CSUM afin d'offrir à la rentrée scolaire de 2026-2027, une structure d'accueil parascolaire centralisée d'au minimum 160 places, une salle d'éducation physique conforme à un usage scolaire, en y incluant de nouvelles installations pour la Ludotène ou d'autres locaux utiles à l'école, au parascolaire ou aux associations locales

Échéance du délai référendaire: mercredi 31 janvier 2024

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE



RECYCLAGE DE VOTRE SAPIN DE NOËL

Que faire de votre sapin une fois ses bons offices accomplis et avant que votre sol ne soit jonché d'aiguilles ?

Nous vous proposons d'accomplir un geste citoyen en le recyclant en copaux qui seront ensuite réutilisés pour divers besoins communaux.

À cette fin, nous vous invitons à apporter le vôtre au hangar de la voirie (Rue Louis-de-Meuron 8, à Marin), dès le **vendredi 5 janvier 2024**. D'avance, nous vous remercions de déposer votre sapin dans la benne prévue à cet effet.

Vous pourrez également l'apporter le :

samedi 6 janvier 2024, de 9h00 à 12h00

Vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, assister au processus de déchiquetage.

Afin de joindre l'utile à l'agréable, c'est avec plaisir que nous vous offrons un verre de vin chaud.

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE



VALIDATION DE L'ÉLECTION DE DEUX CONSEILLERS GÉNÉRAUX SUPPLÉANTS

Lors de sa séance du 18 décembre 2023, le Conseil communal a validé l'élection du 4 décembre 2023 de **MM. Bastien Amez-Droz et Maxime Crelier** en tant que conseillers généraux suppléants.

La Tène, le 19 décembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

LA TÈNE



OUVERTURE RÉDUITE DU GUICHET DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

En raison des Fêtes de fin d'année, le guichet de l'administration communale sera ouvert selon l'horaire suivant :

	Matin	Après-midi
Lundi 25 décembre au mardi 2 janvier 2024	Fermeture exceptionnelle toute la journée	
Mercredi 3 au jeudi 4 janvier 2024	08h30 – 12h00	Fermé ou sur rendez-vous*
Vendredi 5 janvier 2024	08h30 – 13h30 (non-stop)*	

*Aucune permanence téléphonique n'est assurée durant les après-midis.

L'horaire habituel d'ouverture des guichets reprendra le lundi 8 janvier 2024.

Veillez noter les numéros d'urgence suivants :

Documents d'identité:	032 889 08 89
	https://www.ne.ch/autorites/DESC/SCPO/document-identite/
Groupe E (électricité):	026 352 52 52 – www.groupe-e.ch
Viteos (eau):	0800 800 012
Ello (télé-réseau):	032 729 98 78 - info@ello.ch
Voirie de La Tène:	079 240 72 30 (du 27 au 29 décembre 2023) ou no de piquet: 079 721 10 20

Police de proximité Le Landeron: 032 889 62 32

Service bénévole: merci de prendre note qu'aucun transport ne sera effectué du **lundi 25 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024**. Reprise des transports le mercredi 3 janvier 2024.

LA TÈNE



BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2024

Lors de sa séance du 18 décembre dernier, le Conseil communal de La Tène a élu son bureau pour l'année prochaine.

Dès le 1^{er} janvier 2024, la composition du bureau sera la suivante :

Présidente	Valérie Dubosson
Vice-président	Yannick Butin
Secrétaire	Heinz Hoffmann
Vice-secrétaire	Daniel Rotsch
Membre	Martin Eugster

La Tène, le 19 décembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 15.12.23 au 15.01.24 Publication FAO n° 50

Dossier SATAC n° 115083

Parcelle(s) et coordonnées : 5479-Cressier ; 1211567/2569886

Situation : Les Vignes Rondes ;

Description de l'ouvrage : Construction de 6 villas individuelles et 14 places de stationnement

Requérant(s) : Pierre Liechti, 2504 Bienne

Auteur(s) des plans : Pierre Liechti architectes SA, 2504 Bienne

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone d'habitation à faible densité/ Entrée en vigueur le 15.05.2002

Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 12.07 alinéa 4 RAC (densité); Distance à une zone viticole; Alignement

Particularités :

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

AVIS OFFICIELS des communes

CRESSIER



AVIS À LA POPULATION

En raison de fissures constatées sur l'arche du portail sud du Château ainsi que sur la base du mur donnant sur la rue du Château, l'accès piétonnier permettant de se rendre au Sud du village en passant par le jardin du Château, est interdit dès ce jour par mesure de sécurité.

Les travaux de remise en état seront effectués dès que possible. A l'issue de ces derniers l'accès sera à nouveau possible.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



HORAIRES D'OUVERTURE

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du vendredi 22 décembre 2023 (11h45) au vendredi 29 décembre 2023 y compris.

Du 1^{er} janvier 2024 au 5 janvier 2024, les horaires de tous les services de l'administration communale seront les suivants:

	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	FERMÉ
Mardi	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Jeudi	8h00 à 11h45	FERMÉ
Vendredi	FERMÉ	14h00 à 16h00



(En cas d'urgence sur le RESEAU D'EAU UNIQUEMENT -> 032 720 20 20)

Les horaires normaux reprendront dès le **lundi 8 janvier 2024**

CRESSIER



VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2023, MODIFICATION D'HORAIRE

Le bureau communal sera exceptionnellement ouvert le vendredi matin 22 décembre 2023 de 8h00 à 11h45 en lieu et place du vendredi après-midi.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

CRESSIER



CAD – RUE DU CHÂTEAU

En raison des conditions météorologiques, les travaux du chauffage à distance sur la partie basse de la rue du Château ne pourront pas se dérouler comme initialement prévus jusqu'au 22 décembre 2023.

Cette portion du chantier sera effectuée à partir du 8 janvier 2024.

Nous remercions la population pour sa compréhension.

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



PROCLAMATION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL

Dans sa séance du 18 décembre 2023, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général, M. Remo Steffen, proposé par le PLR, en remplacement de M. Denis Spring, démissionnaire.

Le Conseil communal porte le résultat ci-dessus à la connaissance des électeurs et électrices conformément à la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et les informe que tous recours concernant la validation de cette élection complémentaire doivent être adressés à la chancellerie d'Etat dans les six jours qui suivent le présent avis.

Le Landeron, 19 décembre 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

LE LANDERON



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 22.12.23 au 22.01.24 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 117763

Parcelle(s) et coordonnées: 8476 - Le Landeron; 1212264/2572701

Situation: Moulin de la Tour; Jolicrêt 9

Description de l'ouvrage: Construction d'une pergola à lame amovibles en toiture
Requérant(s): Sébastien Emery, 2525 Le Landeron; Angela Emery, 2525 Le Landeron
Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone d'habitation à faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Autorisation(s) spéciale(s):

Particularités: Zone à bâtir: Zone d'habitation à faible densité / Compétence Communale / Entrée en vigueur le 13.08.1997

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale. Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

LE LANDERON



BIBLIOTHEQUE DU C2T – VACANCES DE NOEL

La bibliothèque du C2T sera fermée du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024.

Réouverture: lundi 8 janvier 2024 à 13h30

Les bibliothécaires vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

LE LANDERON



FÊTES DE FIN D'ANNÉE - HORAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période des fêtes de fin d'année et vacances scolaires, l'administration communale sera ouverte **les matins de 9h00 à 12h00**.

Elle sera fermée **toute la journée** le lundi 25 et mardi 26 décembre 2023, ainsi que le lundi 1^{er} et le mardi 2 janvier 2024.

Reprise de l'horaire habituel le lundi 8 janvier 2024 à 9h00.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

L'administration communale

LE LANDERON



RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Livraison de repas chauds à domicile

Le home Mon Repos à La Neuveville et la Commune du Landeron ont mis sur pied un service de repas chauds à domicile en faveur de la population landeronnaise.

Les repas, de très bonne qualité, sont livrés chaque jour, y compris les jours fériés, dès 11h00, aux personnes qui en font la demande, mais principalement aux personnes âgées, aux malades et aux personnes à mobilité réduite.

Pour renforcer notre équipe, nous aurions encore besoin de personnes pour la livraison des lundis et mardis (mois pairs) ainsi que des vendredis et des samedis (mois impairs). Les livraisons sont donc à effectuer un mois sur deux.

Une indemnité de CHF 2.00 par repas livré est attribuée au bénévole qui met son véhicule et temps à disposition.

Si vous avez un peu de temps libre à offrir, n'hésitez pas à contacter le home Mon Repos au 032/752 14 14 ou par e-mail: info@mon-repos.ch.

Votre engagement compte, grand merci!



AVIS OFFICIELS des communes

SAINT-BLAISE



ARRÊTÉ

Conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous portons à votre connaissance qu'au cours de sa séance du 14 décembre 2023, notre Législatif a adopté les arrêtés suivants:

1. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 140'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public; rapport à l'appui,
2. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels; rapport à l'appui,
3. Arrêté relatif à l'approbation du budget de l'exercice 2024 (non soumis à référendum)

Echéance du délai référendaire: mercredi 31 janvier 2024.

Les documents peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures de bureau.
LE CONSEIL COMMUNAL

SAINT-BLAISE



CHANGEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT LA TOURNÉE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2024

À partir du 1^{er} janvier 2024, le jour de collecte sera modifié et le ramassage se fera désormais **chaque vendredi**.

Il est également utile de prendre note d'un autre changement important: **les petits seaux ne seront plus autorisés** à partir de cette date et ne seront plus vidés.

En effet, dès le 1^{er} janvier 2024, seules les végébox (conteneurs à roues de 140 litres minimum) pourront être prises en charge. Nous vous invitons donc à vous en procurer dès maintenant afin de vous préparer à ce changement. Vous en trouverez auprès de tous les magasins de bricolage et jardinage (Landi, Jumbo, Do it Garden, etc.).

Nous sommes convaincus que cette nouvelle méthode de collecte des déchets verts contribuera à une gestion plus pragmatique. Elle permettra également d'optimiser les ressources et de minimiser l'impact environnemental, puisque la collecte sera regroupée avec celles des communes voisines.

N'hésitez pas à contacter l'administration communale si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ce changement. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner lors de cette transition.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

LE CONSEIL COMMUNAL

SAINT-BLAISE



AVIS D'ENQUÊTE

L'enquête publique est ouverte du 22.12.23 au 22.01.24 Publication FAO n° 51

Dossier SATAC n° 116968

Parcelle(s) et coordonnées: 3196 - Saint-Blaise; 1207810/2566290

Situation: Pré Petit Jaquet; Chemin des Fourches

Description de l'ouvrage: Démolition de la buvette de la Société de tir des armes de guerre

Requérant(s): Commune de Saint-Blaise, 2072 Saint-Blaise

Auteur(s) des plans:

Demande de permis de construire: Sanction minime importance

Affectation de la zone: Zone de sport / Entrée en vigueur le 12.12.2001

Autorisation(s) spéciale(s): Distance à la forêt

Particularités: Inventaire cantonal des objets à protéger (ICOP)

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou sur demande préalable au service de l'aménagement du territoire.

Les oppositions éventuelles sont à adresser au Conseil communal.

SAINT-BLAISE



TRAVAUX CARREFOUR DU BREL-SORTIE DU VILLAGE DIRECTION VOENS

PRESENTATION PUBLIQUE - AUDITOIRE DE VIGNER 10 JANVIER 2024 19H00

Madame, Monsieur,

Vous êtes invités à une séance publique organisée par la Commune de Saint-Blaise et le Service des ponts et chaussées à laquelle participeront les différents acteurs qui agiront sur les secteurs concernés.

Lors de cette séance, des informations seront données sur:

- Les raisons des travaux
- La présentation des trois phases
- Les répercussions sur la circulation
- Le plan de circulation

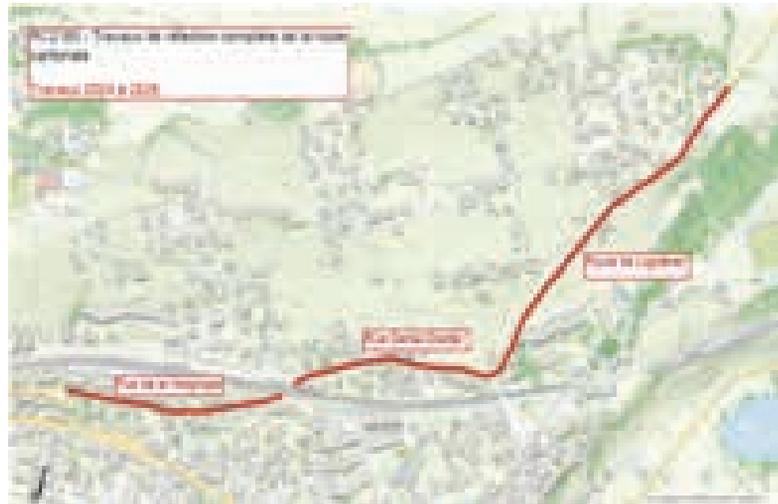
Les travaux consisteront aux remplacements de certaines conduites, à l'ajout de conduites CAD (chauffage à distance) et à d'autres travaux de modifications de l'alimentation électrique BT. L'infrastructure routière ainsi que les couches de revêtements bitumineuses seront bien entendu également refaites.

La durée totale de ces travaux est estimée à 3 ans, échelonnée par secteurs et ceci dès mars 2024.

Des séances d'informations destinées aux riverains touchés par ces travaux seront également organisées, la première en février 2024 pour les propriétaires et locataires de la zone de la rue de la Maigroge.

Le Service des ponts et chaussées et la Commune de Saint-Blaise vous remercient d'ores et déjà de votre compréhension pour les inconvénients dus aux conditions très contraignantes de ce futur chantier et vous prient de bien vouloir vous conformer à la signalisation temporaire qui sera mise en place.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.



SAINT-BLAISE



EXPOSITION - DES PEINTRES DANS NOS VILLAGES

L'exposition « Des peintres dans nos villages » est le fruit d'une collaboration entre les communes de Saint-Blaise, Hauterive, Enges et La Tène.

Ce projet a débuté avec le constat que les communes sont les gardiennes de collection d'œuvres d'art, souvent méconnues du public.

Quel plus bel hommage aux donateurs que de montrer ces tableaux dans une exposition présentant nos villages et les paysages emblématiques de notre magnifique région qui font la renommée du littoral neuchâtelois.

Vous pourrez admirer huit de ces tableaux **jusqu'au 4 janvier 2024, à l'administration communale (Grand'Rue 35, Saint-Blaise)**, durant les heures d'ouverture de l'administration.

Une brochure explicative est à votre disposition dans le hall d'entrée.

Vous trouverez l'ensemble des œuvres présentées dans le cadre de cette exposition dans une visite virtuelle sur le site de la Galerie 2016.



AVIS OFFICIELS des communes

SAINT-BLAISE



HORAIRES DE FIN D'ANNÉE POUR L'ADMINISTRATION

Nous vous informons que les jours fériés de l'administration (fermeture complète) pour fin 2023 sont les suivants :

Lundi 25 et mardi 26 décembre 2023

Lundi 1^{er} et mardi 2 janvier 2024

De plus, durant les vacances scolaires, soit **du jeudi 21 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024**, les horaires seront les suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00

Fermeture tous les après-midis

Réouverture selon l'horaire habituel dès le lundi 8 janvier 2024.

Belles Fêtes à toutes et tous !

LIGNIÈRES



FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administration communale sera fermée du **lundi 25 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024**.

Reprise de la permanence téléphonique et de l'ouverture du guichet à partir du mercredi 3 janvier 2024, selon l'horaire habituel.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

LIGNIÈRES



ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL SOUMIS À REFERENDUM

Les arrêtés ci-dessous sont publiés conformément à l'article 129, 2^{ème} alinéa, de la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984.

Ils peuvent être consultés à l'administration communale.

Séance du Conseil général du 14 décembre 2023.

Intitulé des arrêtés :

1. Arrêté relatif aux honoraires, vacations et jetons de présence du Conseil général, des Commissions et du Conseil communal.
2. Arrêté désignant l'organe de révision des comptes 2023 de la Commune de Lignières.
3. Arrêté relatif à l'adoption du plan et du règlement des zones de protection de la source de Chemeneau et du puits des Fèves.

Échéance du délai référendaire :

Mercredi 31 janvier 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Cédric Hadorn

Le secrétaire
Serge Gaillard

LIGNIÈRES



MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

L'enquête publique est ouverte du 22 décembre 2023 au 22 janvier 2024

Publication FAO n° 51

Dossier SATAC N° 116815

Parcelle(s) et coordonnées : 545 - Lignières ; 1215371/2569454

Situation : Les Gratterets – Le Vallon 2 - Lignières

Description de l'ouvrage : Démolition bâtiments existants, construction d'un nouveau bâtiment agricole

Requérant(s) : Stiftung Tannenhof, 3236 Gampelen

Auteur(s) des plans : Lauriane Noir-Wermuth, LB Planification Sàrl, 2523 Lignières

Demande de permis de construire : Sanction définitive

Affectation de la zone : Zone agricole – Entrée en vigueur le 18.04.2012

Autorisation(s) spéciale(s) : Art. 16a LAT ; Art. 59 al. 3 LCAT (longueur) ; Art. 97 LAgr ; Abattage d'arbres

Particularités : Démolition bâtiment de valeur 6 au RACN

Les plans peuvent être consultés à l'administration communale ou, sur demande préalable, au Service de l'aménagement du territoire.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées dans le délai légal au Conseil communal, Place du Régent 1, 2523 Lignières.

Seul l'avis d'enquête publique paru dans la Feuille officielle de la République et Canton de Neuchâtel du 22 décembre 2023 fait foi.

LIGNIÈRES



LE CONSEIL COMMUNAL DE LIGNIÈRES MET AU CONCOURS LE POSTE DE

Berger-ère pour les pâturages de Chuffort l'Isle, Perrin et Vorgneux

- Activité saisonnière réalisée à temps partiel du 1^{er} mai au 31 octobre. Les dates de la montée et de la descente du bétail dans les pâturages sont fixées par la Commission des pâturages.
- Garde du bétail mis en estivage dans les pâturages et surveillance de l'état de santé de celui-ci trois fois par semaine et après chaque orage (entre 250 et 300 génisses).

Profil souhaité

- Bonne connaissance du bétail et expérience requise dans le domaine.
- Permis de conduire catégorie B.
- Intérêt marqué pour l'agriculture.
- Flexibilité, polyvalence et grande disponibilité.
- Esprit d'initiative, autonomie dans le travail et capacité à travailler de manière indépendante.
- Sens des responsabilités et de l'organisation.

L'entrée en fonction aura lieu au printemps 2024.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus concernant ce poste auprès de M. Fabrice Bonjour, conseiller communal responsable des pâturages (+41 79 448 66 28).

Les dossiers de candidature sont à adresser jusqu'au **31 décembre 2023** à la Commune de Lignières par courrier postal à l'adresse Place du Régent 1 à 2523 Lignières ou par courrier électronique à l'adresse commune.lignieres@ne.ch.

LIGNIÈRES



CARTE JOURNALIÈRE DÉGRIFIÉE COMMUNE

Partez à la découverte de la Suisse à prix réduit avec la toute nouvelle carte journalière dégriffée Commune, disponible bientôt à la Commune de Lignières.

Lancement le 11 décembre 2023 pour des voyages dès le 1^{er} janvier 2024

Le nombre de cartes journalière vendues par les communes n'est pas limité. Un seul contingent existe pour la Suisse entière. Une fois ce contingent épuisé, il n'est plus possible d'acheter de cartes journalières.

Cette carte journalière est nominative (nom, prénom et date de naissance de chaque voyageur) et est émise sous forme électronique ou papier. Toute revente ou transmission est donc exclue. En outre, celle-ci requiert la présentation d'une pièce d'identité officielle lors des contrôles.

Il n'est pas possible de réserver une carte journalière. Elle doit être retirée directement au guichet de l'administration communale de Lignières durant les horaires d'ouverture usuels.

La carte journalière doit être payée, lors de son retrait, en espèces ou par Twint.

La vente de la carte journalière est ouverte à toute personne et n'est pas limitée uniquement aux habitant-e-s de la Commune de Lignières. De plus, une même personne peut acheter plusieurs cartes journalières (pour différentes dates de voyage ou pour des tiers).

La carte journalière est disponible en prévente dès 6 mois avant le départ et jusqu'à la veille de celui-ci. Aucun achat ne sera possible le jour du voyage.

Dans des situations exceptionnelles, un remboursement de la carte journalière est envisageable moyennant une franchise de CHF 10.-.

Les prix et tarifications de la carte journalière dégriffée Commune se présentent comme suit :

Assortiment

	Niveau de prix 1 Disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2 Disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	CHF 39.-	CHF 59.-
2 ^e classe sans demi-tarif	CHF 52.-	CHF 88.-
1 ^{ère} classe avec demi-tarif	CHF 66.-	CHF 99.-
1 ^{ère} classe sans demi-tarif	CHF 88.-	CHF 148.-

Pour obtenir davantage d'informations au sujet de la carte journalière dégriffée Commune et connaître les disponibilités de celle-ci, vous pouvez consulter la page www.cartejournaliere-commune.ch ou scanner le code QR suivant :





HAUTERIVE

Un dernier budget altaripien quasi à l'équilibre

Dans sa dernière séance de l'année, lundi 18 décembre à 18h30 au Bâtiment des Services Publics (BSP), le Conseil général d'Hauterive a approuvé le budget communal 2024 qui affiche un léger excédent de charges de Fr. 64'000.-. La séance a aussi permis de saluer les efforts collectifs ayant conduit au vote historique du 26 novembre et à l'entérinement de la Commune de Laténa.

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2024 a été établi avec une très grande prudence compte tenu de l'instabilité conjoncturelle. Appliquant toujours une stricte maîtrise des coûts avec une marge de manœuvre limitée en raison de décisions et processus législatifs en cours avec le Canton, l'exécutif prévoit Fr. 16'064'568.- de charges pour Fr. 16'000'665.- de revenus, soit un excédent de charges de Fr. 63'903.-. Ce budget respecte la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et le Règlement communal sur les finances (RCF), aussi bien en termes d'équilibre budgétaire que de degré d'autofinancement. Le Conseiller communal Rocco Mauri a précisé que ce budget – dont, pour rappel, certains investissements importants (complexe scolaire, aménagement de la RC5, chantier aux Jardillats Est) ont été sortis du mécanisme du frein à l'endettement – a été élaboré avant le vote sur la fusion, raison pour laquelle, en concertation avec les communes de La Tène, Saint-Blaise et Enges, il a été décidé de séparer le budget lié à la fusion du budget usuel. La fusion étant désormais confirmée, les investissements à venir en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune sont en cours d'analyse (ils devraient s'élever à Hauterive à un peu moins de Fr. 186'000.-) et leur présentation sera effectuée en début d'année 2024. «Pour ce dernier budget sous la houlette de la Commune d'Hauterive, nous aurions aimé vous proposer un résultat bénéficiaire. A défaut, vous pouvez constater que les charges sont contenues», a encore commenté R. Mauri. Au final, le budget a été adopté à l'unanimité des 27 membres présents du Conseil général et chaque groupe a félicité l'exécutif et l'administration communale pour leur excellente gestion financière. A noter que ces discussions ont été précédées par la présentation, par leurs différent·es représentantes, des budgets et de l'organisation générale des six syndicats intercommunaux au sein desquels la Commune d'Hauterive est engagée (éorén, théâtre, anneau d'athlétisme, patinoires, CEN et Châtellenie de Thielle), une démarche saluée par le groupe socialiste.

« Bravo, on l'a fait ! »

C'est par ces mots que Rocco Mauri a introduit le point de situation sur la fusion, ajoutant que « beaucoup de travail reste à faire » jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle administration le 1^{er} janvier 2025. Le Comité de pilotage, de même que divers groupes de tra-

vail, plancheront désormais sur la concrétisation de la fusion, notamment en matière de ressources humaines, finances et réglementations. R. Mauri, de même que le Président du Conseil général Nabil Ouerhani et Andreas Britz, au nom du Comité Laténa OUI!, ont également enjoint les membres du législatif à conserver leur enthousiasme et leur engagement citoyen en vue des élections des autorités de la commune fusionnée (41 député·es à élir), pour lesquelles le dépôt des listes est fixé au 26 février 2024.

Crédit pour le changement des monoblocs de ventilation au Centre sportif

Au cours de cette séance, le législatif a également accepté à l'unanimité un crédit de Fr. 545'000.- pour le remplacement des deux monoblocs de ventilation du Centre sportif, pour la piscine et la salle de gym. Ces derniers datent de 2000 et « leur état ne respecte plus les normes et recommandations en vigueur », a indiqué la conseillère communale Martine Steiger Burgos. Les travaux sont planifiés durant la fermeture estivale 2024, lorsque le centre n'est pas exploité. Bien que réaliste, ce délai a toutefois été jugé « très juste » par les représentants du bureau d'ingénieurs conseils IT Idéales Technologies SA (St-Aubin-Sauges) en raison du délai de livraison des monoblocs, estimé à quatre mois environ. Si besoin, le Conseil communal retardera l'ouverture du centre à la rentrée d'août 2024, sachant que l'objectif est d'effectuer ces travaux dans les meilleurs délais afin d'éviter autant que possible une indisponibilité des installations pour cause de panne. A noter que ces travaux s'inscrivent dans une liste de recommandations établie à la suite d'un diagnostic global de l'état du bâtiment effectué en 2022. D'autres travaux, moins urgents, feront ainsi l'objet de nouvelles demandes de crédit en temps voulu.

Travaux à venir au Silex

Dans la continuité du point précédent, le Conseil général a approuvé un crédit de Fr. 150'000.- pour des travaux à mener sur le restaurant Le Silex. Construit en 1993, ce bâtiment a fait l'objet de plusieurs interventions plus ou moins importantes au fil des ans, tandis que sa fréquentation a littéralement explosé grâce à la réputation du site. Portant sur des opérations d'assainissement et de remise aux normes (isolation et étanchéité du bâtiment, éclairage, rénovation du plafond de la cuisine, création d'un sas à l'entrée), ces travaux concerneront aussi la toiture, dont la réfection permettra la pose de panneaux photovoltaïques sur 355m² via un contracteur. Acceptée avec néanmoins 3 abstentions, la proposition du Conseil communal a fait l'objet de plusieurs réticences. Constatant que ces travaux conduiront à des économies d'énergie en faveur du locataire, les Vert'Libéraux ont notamment désapprouvé la décision de

l'exécutif de ne pas répercuter cet investissement sur le loyer perçu par la Commune (le loyer actuel est déjà conséquent et il faut tenir compte des difficultés existantes dans le milieu de la restauration, s'est défendu Rocco Mauri). Mais c'est surtout le choix de passer par un contracteur pour les panneaux solaires qui a fait débat. Le groupe socialiste, tout particulièrement, a estimé qu'il était anormal que la commune de soit pas propriétaire de ces installations, qui permettront à terme des recettes conséquentes grâce à la vente du surplus d'électricité produite. Rocco Mauri a expliqué que le Conseil communal était tenu par ses engagements dans le cadre du processus de fusion et devait ainsi limiter ses investissements au strict nécessaire. Il a toutefois précisé que la question d'un rachat des installations pourrait se poser dans un second temps. De même, le crédit voté ne prévoit pas le changement de la chaudière à gaz, qui est vieillissante mais donc on espère qu'elle tiendra jusqu'au raccordement d'Hauterive au chauffage à distance.

Nominations et communications

Ont été nommées au cours de cette séance Mmes Christine Javet (PLR) et Carole Bill (PS), respectivement au sein de la Commission de salubrité publique et de la police du feu (en remplacement de M^{me} Chantal Jaquet Cinquegrana, démissionnaire) et comme suppléante au sein du Conseil intercommunal de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (éorén).

En fin de séance, lors des communications du Conseil communal, Martine Steiger Burgos a notamment informé du maintien des mesures de sécurité suite aux crues exceptionnelles du lac. Bien que le niveau de celui-ci soit stabilisé depuis deux jours, la prudence reste de mise, raison pour laquelle l'électricité est toujours coupée sur les pontons, tandis que la baignade reste déconseillée et qu'il recommandé de ne pas se rendre à proximité du lac.

A noter encore l'hommage rendu à Monsieur Jean-Pierre Angehrn à l'occasion de son départ à la retraite après 40 ans au service au sein de l'administration communale. Chaleureusement applaudi par toute l'assistance, M. Angehrn était invité à participer à l'apéritif organisé en fin de séance, laquelle a été prononcée peu après 20h45.

BR



ENTRE-DEUX-LACS

Pour que la lumière se répande!

À nouveau, et peut-être plus que jamais cette année, Noël se prépare et se vit dans un monde qui semble prisonnier de ses guerres, de ses violences multiples et destructrices -aussi choquantes les unes que les autres- et dans un climat, dans tous les sens du terme (!), qui devient de plus en plus inquiétant. Il serait alors facile d'opter pour un certain fatalisme, de glisser vers un cynisme douteux ou de se réfugier dans une naïveté simpliste. Mais c'est à autre chose que nous sommes appelés! En effet, c'est au cœur de la nuit que la lumière est attendue; c'est là qu'elle fait toute la différence.

Avec foi, de manière quasi prophétique, et avec tous les artisans de paix, témoignons du fait que ni la nuit ni la mort n'auront le dernier mot et que, envers et malgré tout, l'espérance et la vie prendront le dessus. C'est là une attitude à saisir, à cultiver jour après jour... Et plus d'une fois ses fruits vous surprendront!

Dans le récit de Noël, outre les différents personnages bien connus, se trouve la fameuse étoile. Elle guida les Mages d'Orient jusqu'à l'étable de Bethléhem. Mais qu'est-elle ensuite devenue? Le conte de Noël que des enfants de la paroisse animeront vous apportera la réponse! Que les nuits des souffrances et des peurs ne soient pas sans fin mais, qu'au contraire, la lumière se répande...

La suite lors du culte de Noël au centre paroissial de Cressier, le dimanche 24 à 17h30

(durée 1h, suivi de thé, vin chaud et taillaule)

Frédéric Hamman, pasteur



Rejoignez les Vert-e-s de Laténa!

Laténa, belle commune aux territoires variés, verra le jour au 1^{er} janvier 2025 de la fusion des communes de Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise.

Les Vert-e-s de Laténa voient dans cette fusion une chance de dessiner les contours d'une commune verte, ambitieuse, résiliente, inventive et active face aux défis du changement climatique. Les Vert-e-s de Laténa s'engagent pour une commune exemplaire où les mesures environnementales ne feront que renforcer la qualité de vie de la population. Tout en avançant vers un futur écologique, les Vert-e-s de Laténa veilleront également à ce que la cohésion soit maintenue au sein de la population des anciennes communes, en y défendant notamment les écoles décentralisées, les fêtes de quartier et en continuant à maintenir la pression pour un développement des accueils pré- et parascolaires.

Les Vert-e-s de Laténa vous invitent cordialement à leur Assemblée constitutive, qui aura lieu le **vendredi 26 janvier 2024 à 19h00 à Hauterive, salle du bâtiment des services publics (Rue de la Rebatte 11)**. Celle-ci sera suivie d'une verrée, venez nombreuses et nombreux partager ce moment convivial!

Envie de prendre une bonne résolution pour l'année 2024 ?

Rejoignez les Vert-e-s de Laténa et construisons ensemble une commune à notre dimension!

Contact: communedelatena@verts-ne.ch

LA NEUVEVILLE

Au programme!

CINÉ 2520
Association du Cinéma de La Neuveville
www.cine2520.ch

Migration

Animation de Benjamin Renner



La famille Colvert est en proie à un dilemme d'ordre domestique. Alors que Mack est ne veut surtout pas quitter sa mère de la Nouvelle Angleterre, sa femme Pam serait plutôt du genre à bousculer un peu cette routine pour montrer à ses enfants le reste du monde... En avant pour la Jamaïque, en passant par New York.

SA 23, VE 29, SA 30 déc. à 14h
6 ans - 1h32 - USA - VF

Noël joyeux

Comédie de Clément Michel

avec Franck Dubosc et Emmanuelle Devos



Noël chez les Barand, c'est sacré ! Surtout pour Vincent qui se fait une joie de voir toute sa famille. Quand ses enfants annulent au dernier moment, il décide donc de se rendre dans une maison de retraite afin de convier une pensionnaire esseulée à venir fêter Noël chez eux. Débarquent alors Monique et sa meilleure amie Jeanne qui vont très vite prendre leurs aises et semer un joyeux bazar.

SA 23 déc. à 20h30
8 ans (12) - France - 1h27 - VF

L'arche de Noé

Comédie dramatique de Bryan Marciano,
avec Valérie Lemercier, Finnegan Oldfield



Une association accueille des jeunes LGBT mis à la rue par leurs familles. Derrière l'apparente comédie, les excès, l'envie de s'affirmer, se cachent des vies brisées. Tous ont cette furieuse envie d'exister, de trouver leur place dans la société. Ici, ils ont six mois, pour trouver un travail, un logement et s'accepter comme ils sont.

MA 26 déc, MA 2, VE 5, jan. à 20h30, DI 7 jan. à 17h.
14 ans - 1h46 - France - VF

Les Trois Mousquetaires : Milady

Aventure de Martin Bourboulon,
avec François Civil, Eva Green, Romain Duris



Du Louvre au Palais de Buckingham, des bas-fonds de Paris au siège de La Rochelle... Dans un Royaume divisé par les guerres de religion et menacé d'invasion par l'Angleterre, une poignée d'hommes et de femmes vont croiser leurs épées et lier leur destin à celui de la France.

ME 27, VE 29 déc. SA 6, DI 7 jan. à 20h30
12 ans - 1h55 - France - VF

Pour les horaires définitifs ou les changements de dernière minute, consultez le programme sur www.cine2520.ch



SAINT-BLAISE

Budget 2024

Accepté haut la main par le Conseil général

Réuni, jeudi soir 14 décembre dernier, à l'Auditoire des collègues de Vigner, sous la présidence de Yann Chalon, PLR, président, le Conseil général a approuvé, à l'unanimité, le budget du compte de résultat. Il boucle par un excédent de charges de CHF 168'700.00.

Président de commune en charge du dicastère des finances, Claude Guinand a déclaré: «*Voi-ci arrivé le dernier budget de la Commune de Saint-Blaise puisque le suivant sera celui de Laténa. Il sera voté par les nouvelles autorités législatives.*»

Bien que le Conseil communal ait voulu présenter un budget au moins équilibré, le déficit est moins important que les prévisions grâce à un rebond des rentrées fiscales des personnes physiques et à une baisse du montant à payer pour la péréquation intercommunale.

Et Claude Guinand d'ajouter: «*Cette situation démontre la fragilité de nos finances avec la volatilité de nos recettes fiscales et l'augmentation des taux d'intérêt qui vont nous poser des problèmes lors du renouvellement de nos emprunts.*»

Regard des partis

S'exprimant pour le PLR, William Ducret a dit: «*Nous constatons à l'évidence que ce budget est serré, nous devons rester vigilants. Toutefois, le PLR est satisfait que les pertes soient moins lourdes qu'initialement estimées grâce aux rentrées fiscales.* Il a, en outre, émis une crainte quant aux futurs investissements importants (chantiers routiers Maigroge – Daniel-Dardel – Lignièrès et RC 5). La hausse des taux d'intérêt sur les emprunts ainsi que la participation de la Commune aux aides à la santé et à l'assurance-maladie sont aussi source d'inquiétude.

Pour le PS, Olivier Blanchoud a relevé la fragilité de l'assiette fiscale de la Commune de Saint-Blaise. Toutefois, son parti se réjouit du résultat du budget relativement proche de l'équilibre. «*Mais reste que nous avons joué,*

et qu'en recevant le valet et le nell, nous nous en sortons avec un fond de jeu très fragile.»

Il énuméra ensuite plusieurs souhaits du PS: l'enseignement doit rester une priorité absolue, le coût de l'externalisation de la nouvelle redistribution des fonctions du personnel de Laténa est à prélever dans la manne de deux millions de francs octroyée par l'Etat, la construction du pumtrack, la réalisation de la 3^{ème} étape de la réfection du centre du village, l'augmentation de la capacité du réseau électrique pour favoriser la reprise d'électricité provenant de grandes installations photovoltaïques, une meilleure gestion du ramassage des déchets verts.

Pour l'Entente, Lorenzo Zago, a d'emblée déclaré qu'elle acceptera le budget 2024. Il a néanmoins fait observer que le budget confirmait la justesse de l'action de l'Entente depuis 2012 contre toute augmentation d'impôt.

Et Lorenzo Zago d'ajouter: «*Bien entendu on se réjouit avec le Conseil communal de la prévision de CHF 300'000 de plus de rentrées fiscale équivalents aux deux points d'impôt refusés par le peuple. Mais on est surpris – et on se réjouit aussi – que cela ait suffi à rééquilibrer le compte. Alors qu'en janvier 2023, le Conseil communal expliquait dans un article du Bulcom que la situation de la Commune était si catastrophique qu'il aurait fallu pour la redresser 6 à 7 points d'impôt de plus, et non pas seulement deux.*»

Après avoir rappelé que la Commune était largement bénéficiaire jusqu' avant la crise du Covid, il expliqua qu'elle est désormais dans une phase de rattrapage économique sans avoir encore atteint la tendance d'avant 2020. Il précisa qu'il est intéressant de constater que ce rattrapage fiscal a suffi pour redresser le budget communal.

Il conclut par un constat plus général en se référant au rapport de la Commission des finances et de gestion qui s'inquiète de l'aug-

mentation de la charge de la Commune à la participation aux primes d'assurance maladie. Elle n'a pas relevé que l'augmentation de ces primes touchait surtout les assurés. Il estima que les membres de la commission se focalisent sur l'intérêt propre de l'institution, rien de moins mais rien de plus. Il a souligné que «*les représentants de la société civile ont pour rôle principal de s'assurer que l'institution opère bien au service de la population. Et non le contraire.*»

Autres objets

C'est aussi, à l'unanimité, que le Conseil général a accepté un crédit de CHF 270'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels ainsi qu'un autre de CHF 140'000.00 pour la réfection des routes et des murs communaux ainsi que pour l'éclairage public.

Il a aussi pris connaissance des rapports des commissaires des six syndicats intercommunaux auxquels la Commune a adhéré: Ecole obligatoire de la région de Neuchâtel, éorén, Patinoires du Littoral, Communauté des eaux neuchâteloises, CEN, Anneau d'athlétisme, Théâtre du Passage et Châtellenie de Thielle (épuration des eaux et déchetterie).

Au fil de l'examen du budget, les conseillers communaux ont communiqué plusieurs informations relatives aux dossiers traités actuellement dans leurs dicastères. La plupart d'entre elles seront relatées dans nos prochaines éditions.

Enfin, la motion demandant au Conseil communal de prononcer une interdiction de bâtir dans le secteur du village compris entre la route cantonale RC 5 et le lac, déposée par quatre conseillers généraux membres de la Commission de révision du Plan d'aménagement local CRPAL, a été retirée par ses auteurs de l'ordre du jour.

CZ



eli10
L'énergie d'abord

Eli10 reprend la concession de l'eau potable au Landeron au 1er janvier 2024

eli10.ch
info@eli10.ch

Tél. 032 720 20 20
Rue du Château 17, 2022 Bevaix

LIGNIÈRES

Au Conseil général: budget 2024 déficitaire acceptable

Tenu le jeudi 15 décembre dernier, le Conseil général de Lignières, présidé par Denis Schleppe, PLR, a accepté à l'unanimité le budget 2024. Celui-ci bien que déficitaire mais néanmoins rassurant a permis d'adapter vers le haut les honoraires, vacations et jetons de présence des autorités communales.

Budget 2024

Présentant un déficit de 123'600 francs, le budget 2024 se situe dans des projections favorables amorcées ces dernières années par des résultats bénéficiaires. Les prévisions déficitaires sont affectées notamment par - la dotation d'un nouveau poste à l'administration communale, - l'adaptation du défraiement des autorités communales votée ce jour, - le coût de l'élève dans le cycle 3 en hausse d'effectif, - les charges liées aux transports publics, aux structures préscolaires et parascolaires. Par opposition, en raison des subsides de la LaMal, la facture sociale est en nette diminution et la péréquation financière en légère hausse. Désormais, une juste compensation géo-topographique annuelle de l'ordre de 73'000 francs tombera dans l'escarcelle communale et récompensera la commune pour tous ses efforts fournis en vue de l'aboutissement de l'initiative. L'avenir n'est pas sans souci, la commune devra gérer de gros chantiers (CAD, collège, PAL), rappelle Emmanuel Schwab, porte-parole de la Commission financière.

Nouvelles tarifications d'indemnisation des membres du Conseil général, des Commissions et du Conseil communal

Les charges s'accroissent, deviennent astreignantes, les dossiers augmentent, la gestion des affaires publiques, devenue complexe, demande de plus en plus de temps. Et peu de citoyens sont disposés à s'investir, constate le CC estimant nécessaire désormais de s'affranchir de cette mesure d'économie. Il propose d'augmenter: les jetons de présence des membres du législatif, les jetons de vacations des membres des commissions, ainsi que les honoraires/vacations/jetons de présence des membres du Conseil communal. A savoir qu'en 2018, en vue d'améliorer la délicate situation financière communale, le lot de mesures prises a opéré des coupes dans les indemnités en question. L'adaptation proposée ce jour, d'ailleurs soutenue par la CF, est déjà intégrée au budget 2024, la charge conséquente est de l'ordre de 25'000 francs. D'autre part, satisfait pleinement de la fiduciaire Deuber & Beuret SA qui a œuvré à la révision des comptes 2020/21/22, le CC décide de renouveler son mandat pour la révision des comptes 2023, en conformité à l'arrêté de 2021. Décision appuyée par la CF et acceptée par les élus.

Protection des eaux souterraines. Adoption du plan et du règlement des zones de protection de la source de Chemeneau et du puits des Fèves.

Afin d'assurer la protection qualitative et quantitative des eaux souterraines, la législation fédérale fixe comme principes le devoir général de diligence, l'interdiction de polluer et l'obligation de préserver les gisements d'eau souterraine. Les études hydrogéologiques du puits des Fèves et de la source de Chemeneau datent des années 1975/76 et 1992 si bien que les périmètres des zones de protection de ces deux captages sont déjà référencés depuis fort longtemps, mais ceux-ci n'avaient jusqu'alors jamais, comme il se doit, été sanctionnés rapportent le CC. Après la validité par le CC et le Chef du DDTE, du plan des zones S de protection et son règlement, il appartient au CG de les adopter, puis ensuite ceux-ci seront mis à l'enquête publique et finalement sanctionnés par le Conseil d'Etat. Le vote de l'arrêté a permis de corriger une lacune.

Motion soutenue par Denis Schleppe pour l'installation d'un radar pédagogique.

Tous ne respectent pas les limitations dans le village. Par mesure de sensibilisation et non de réprimande, le motionnaire souhaite l'installation d'un radar pédagogique mobile à déplacer sur divers endroits de la localité. Acceptée la motion sera mise en réflexion par le CC qui promet une réponse.

Motion soutenue par Denis Schleppe pour l'installation de toilettes publiques

Le village n'a guère de solution pour les gens de passage (cyclistes,

randonneurs, etc). Pour y remédier le motionnaire souhaite une réflexion sur la création de toilettes publiques, autonettoyantes et accessibles 24h/24. En même temps il demande d'étudier la possibilité d'installer des toilettes sèches au Gibet. Le président de commune intervient et refuse cette motion sujette à une réalisation coûteuse et disproportionnée pour un usage relativement faible d'une part, et en raison des investissements communaux très chargés et prioritaires de ces prochaines années, d'autre part. La motion a obtenu l'égalité de votes, la voix du vice-président venu au perchoir a fait pencher la balance vers le non.

La partie divers. Déchetterie: les bennes et le silo à sel de déneigement seront déplacés. **Route:** un chemin piétonnier sera créé à la rue Montilier, communique Fabrice Bonjour. **CAD:** l'étude sur l'assainissement de la centrale de chauffe a pris un léger retard mais se poursuit, dossier promis au prochain Conseil général. **Eau potable:** le 9 décembre dernier, une importante fuite d'eau occasionnée par la rupture d'une conduite à la rue des Planches a rompu l'alimentation en eau potable de 4 maisons. Dans l'urgence une réparation provisoire est intervenue, après celles opérées dans le passé. Cette conduite de 53 mètres en éternit devra être remplacée, le crédit nécessaire à ces travaux sera demandé à la prochaine séance, informe Serge Gaillard.

Collège: L'étude sur l'assainissement du collège de la Gouvernière fait l'objet d'un long processus comprenant l'appel d'offres ouvert sélectif suivi d'un mandat d'études parallèles confié aux trois bureaux retenus. Le résultat de ces trois mandats sera dévoilé en juin 2024 par le collège d'experts qui désignera le bureau chargé de développer le projet définitif, l'estimation détaillée des coûts et la phase de pilotage. (extrait du communiqué de Josiane Chiffelle). Les sujets du président de commune - **Elections communales du 21.4.2024**, délai pour le dépôt des listes, lundi 26 février au plus tard à 12h00. Séance de constitution, jeudi 27.6.2024. **Maison de commune:** assainir le bâtiment et réaménager les combles pour exploiter ce volume font l'objet d'une étude confiée à l'étude LB Planification. La réception des 18 ans et celle des nouveaux habitants se sont déroulées avec beaucoup de plaisir et de chaleureux moments. **Dossier PAL:** la commune a déposé officiellement le dossier de révision du PAL le 15 novembre dernier au SAT et a rencontré les responsables des services cantonaux. Séance positive, dossier complet apprécié, le préavis de synthèse de l'Etat sera transmis dans les 6 prochains mois. **Architecte-conseil de la commune:** M. Eric Repele souhaite prendre sa retraite. Pour le remplacer a été nommé M. Mathieu Oppliger, - à l'œuvre aussi à la commune de Cornaux - qui débutera son mandat le 1^{er} janvier 2024. La commune remercie M. Repele pour le travail réalisé et pour ses conseils avisés durant 10 ans et souhaite la bienvenue à son remplaçant. Points communiqués par Cédric Hadorn, président de commune.

Pour terminer, au nom du Conseil communal et de l'administration, et s'adressant à tous ceux qui ont œuvré dans des tâches communales, Cédric Hadorn, leur adresse ses remerciements et ses meilleurs vœux pour 2024.

GC



Le ciment
de la région

Produit localement et durablement à partir de ressources naturelles.

Juracime S.A.
La Ronde Fin 20, 2087 Cornaux
T 032 758 02 02 | juracime.ch

JURA CEMENT
A CRH COMPANY





Café-Théâtre de la Tour de Rive
Georges Chelon
Samedi 6 janvier 2024 à 20h30

Samedi 6 janvier 2024 à 20h30 – Georges Chelon

Suite au concert annulé du 2 décembre 2023 pour cause de maladie, cette nouvelle date a pu être programmée pour le plus grand plaisir des fans de Georges Chelon.

Il est un habitué de notre café-théâtre vient nous saluer pour marquer nos vingt ans et souffler ses quelques bougies de plus... De sa voix toujours claire et profonde, il nous emmènera dans son répertoire riche, en passant de ses vieux classiques aux chansons nouvelles de son tout dernier disque: «Ah la vie!»

Samedi 13 janvier 2024 à 20h30 – Yoann Provenzano

Le spectacle est permanent

Les plus jeunes le connaissent à travers ses vidéos décalées sur le net. Les moins jeunes ont pu le voir animer l'émission «Cash» sur la RTS... Tous le retrouveront avec bonheur sur notre scène pour son nouveau spectacle, à son image, assurément drôle, loufoque, absurde, candide et... permanent!

20^{ème} anniversaire du CTRR, ce fut 2 soirées exceptionnelles, pleines de tendresse et d'émotion. Merci à tous pour votre participation, ces moments uniques resteront gravés dans bien de mémoires. Belles fêtes de fin d'année à tous!

Le comité du CTRR

contact@latourderive.ch
www.latourderive.ch




Café-Théâtre de la Tour de Rive
Yoann Provenzano
Samedi 13 janvier 2024 à 20h30



A l'affiche	
La tresse	VE 22 déc. à 20h30
Migration	SA 23, VE 29, SA 30 déc. à 14h
Noël joyeux	SA 23 déc. à 20h30
L'arche de Noël	MA 26 déc. MA 2, VE 5 jan. à 20h30 DI 7 jan. à 17h
Les Trois Mousquetaires : Milady	ME 27, VE 29 déc. SA 6, DI 7 jan. à 20h30
Wonka	SA 30 déc, ME 3 jan. à 20h30 SA 6, DI 7, SA 13, DI 14 jan. à 14h
Prochainement	
Le consentement Ferrari	
Une équipe de rêve	
Smoke sauna sisterhood	
www.cine2520.ch	

Eglise réformée évangélique

Le coin des jeunes

Groupe de jeunes (BUZZ)

Chaque vendredi

Le BUZZ (groupe de jeunes) se retrouve en principe à 19h30 au foyer de St-Blaise, sauf programme spécial. Pour en savoir davantage, l'animateur de jeunesse Gaëtan Broquet est à votre disposition – gaetan.broquet@gmail.com / 079 949 04 80

Du 27 décembre au 2 janvier une équipe du BUZZ et les catéchumènes ont le privilège de partir en camp de ski aux Mosses – merci de penser à eux dans vos prières.

ENTRE-DEUX-LACS

Ce soir encore **vendredi 22 décembre, temple ouvert à St-Blaise** de 17h30 - 19h00 pour permettre de vivre un temps de silence et de méditation à ceux qui le désirent.

Dimanche 24 décembre

17h30 «**Qu'est-il arrivé à l'étoile après le premier Noël?**» vous le saurez enfin au Culte de Noël pour tous avec la participation des enfants des JEU-DIS DIEU et SAM'DIS DIEU, au centre paroissial de Cressier. Bienvenue à chacun pour cette célébration particulière!

Fenêtres de l'Avent

17h15 **Contes et Magie lumineuse** pour le temps de l'Avent, avec Corine Müller et Jo Rollier, conteuses, et Stéphane Rouèche, prestidigitateur – au temple de Lignières – tout public dès 6 ans. Entrée libre.

18h **Fenêtre de l'Avent** devant le Foyer de St-Blaise: apéro – puis **repas canadien dès 19h30** – s'inscrire pour le repas auprès de D. Collaud (contact ci-dessous).

Mercredi 17 janvier

20h **Conférence sur la Bienveillance, avec M^{me} Rosette Poletti**, au centre paroissial de Cressier.

Mercredis 24 et 31 janvier, 7, 14 et 21 février, Soirées de réflexion biblique sur la Lettre aux Hébreux «Gardons le cap», avec le pasteur **Frédéric Hammann**, au centre paroissial de Cressier, de 20h à 21h30.

Séminaire Libérer 1 - 19, 20 et 21 janvier, 20h, centre paroissial, Cressier - flyer voir sur le site

Prochain Souper – Ciné: «La Maison de Retraite», **vendredi 26 janvier** à Cressier.

Parcours Alphalive – dès le mercredi 13 mars.

D'avantage d'infos concernant les activités: consultez le site www.entre2lacs.ch - flyers disponibles dans les lieux de cultes.

Cultes Entre-deux-Lacs

Dimanche 24 décembre

17h30 Culte de Noël pour tous avec la participation des enfants des **JEU-DIS DIEU et SAM'DIS DIEU** au centre paroissial de Cressier.

22h00 **Veillée de Noël** au temple de Lignières.

23h00 **Veillée de Noël** au temple de St-Blaise.

Lundi 25 décembre

10h00 **Culte unique de Noël** au temple du Landeron.

Dimanche 31 décembre

10h00 Culte unique au centre paroissial de Cressier.

Dimanche 7 janvier

10h00 Culte unique de retour du camp de ski au centre paroissial de Cressier.

Pour les cultes à MONTMIRAIL, veuillez consulter le site internet www.montmirail.ch

CORNAUX-CRESSIER-THIELLE-WAVRE-ENGES

Cressier

Mardi 9 janvier: 10h00 **Culte** au home St-Joseph.

Chaque mercredi: dès 9h00 **Café du partage et de l'amitié** au centre paroissial de Cressier. Rencontres œcuméniques. Bienvenue à chacun!

LIGNIÈRES-LE LANDERON

Lignières

Dimanche 24 décembre: 17h15 **Fenêtre de l'Avent** au temple de Lignières - **Contes et Magie lumineuse**, avec Corine Müller et Jo Rollier, conteuses, et Stéphane Rouèche, prestidigitateur. Tout public dès 6 ans. Entrée libre.

22h00 **Veillée de Noël** au temple de Lignièrès.

Dimanche 31 décembre et dimanche 7 janvier: 9h30 Transport depuis l'église pour le centre paroissial de Cressier.

Le Landeron:

Lundi 25 décembre: 10h00 **Culte unique de Noël** au temple du Landeron.

Mercredi 10 janvier: 15h00 **Culte** au home Bellevue.

L'ENTRE2 Lieu d'écoute et d'accompagnement spirituel

Vous vivez actuellement une période difficile: découragement, deuil, conflit relationnel, problèmes conjugaux, ...

Vous désirez retrouver un sens à votre vie, faire un choix important. Une personne formée et compétente est à votre disposition pour vous accompagner - prise de contact par téléphone au 079 889 21 90.

CONTACTS ENTRE-DEUX-LACS:

Pasteurs

Delphine Collaud, tél. 079 312 52 43, Delphine.Collaud@eren.ch
Frédéric Hamman, tél. 079 101 35 73, frederic.hamman@eren.ch
Raoul Pagnamenta, tél. 032 753 60 90, raoul.pagnamenta@eren.ch
Frédéric Siegenthaler, tél. 079 733 74 78, frederic.siegenthaler@eren.ch

Coordinatrice de l'enfance

Fanny Ndong, tél. 078 728 88 31, fanny.ndongo@eren.ch

Animateur de jeunesse

Gaëtan Broquet, tél. 079 949 04 80, gaetan.broquet@gmail.com

Location des locaux

Temple de Lignièrès:
Erica Schwab, tél. 032 751 28 30, erica.schwab@bluewin.ch
Temple et salle de paroisse du Landeron:
Frédéric Loeffel, tél. 078 920 31 34, frederic.loeffel@bluewin.ch
Centre paroissial réformé de Cressier:
Jocelyne Nourrice, tél. 032 757 11 03.
Foyer de St-Blaise: du 13 décembre au 13 janvier veuillez contacter M^{me} Danièle Rinaldi au 032 753 70 37 - Contact: foyerstblaise@gmail.com
Agenda et diverses infos: <https://www.entre2lacs.ch/foyer/>

Secrétariat pastoral et paroissial:

Grand-Rue 15, 2072 St-Blaise, tél. 032 753 03 10
(mercredi – jeudi – vendredi) entre2lacs@eren.ch

Eglise catholique romaine

Paroisse de Saint-Blaise

Vendredi 22 décembre

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 23 décembre

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 24 décembre - 4^{ème} dimanche de l'Avent. Nuit de Noël

16h00 Messe de Noël à Saint-Blaise

18h30 Messe de Noël des familles à Saint-Blaise

Lundi 25 décembre - Nativité du Seigneur

09h00 Messe de Noël à Saint-Blaise

10h00 Baptême

Mardi 26 décembre - St. Etienne

08h00-11h00 Secrétariat fermé

09h00 Pas de Messe à Saint-Blaise

Jeudi 28 décembre - Les Saints Innocents

08h00-11h00 Ouverture du Secrétariat

Vendredi 29 décembre

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 30 décembre

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 31 décembre - Sainte Famille

09h00 Messe à Saint-Blaise

Mardi 2 janvier - St. Basile et Grégoire de Nazianze

08h00-11h00 Ouverture du Secrétariat

09h00 Pas de Messe à Saint-Blaise

Jeudi 4 janvier - St. Marius

08h00-11h00 Ouverture du Secrétariat

Vendredi 5 janvier - Sacré-Cœur de Jésus

09h00 Messe à Saint-Blaise

Samedi 6 janvier - Epiphanie du Seigneur

18h30 Messe à Saint-Blaise

Dimanche 7 janvier

18h30 Messe à Saint-Blaise

Permanence pendant l'absence de l'abbé Leonardo Kamalebo: Pour décembre 2023 et janvier 2024, Abbé Gérard Muanda 0327571186 et 0793677932 et Abbé Zygmunt Kazmierak 0328533744 et 0766727280.

Certaines informations peuvent être modifiés, merci de vous référer également à la feuille dominicale (<https://www.cath-ne.ch/> votre paroisse, UP Neuchâtel Est, cliquer sur la photo de notre église, Votre Feuille paroissiale du ...)

Pour la catéchèse des enfants dans notre paroisse, vous pouvez faire l'inscription par courrier ou par e-mail à:

Paroisse catholique romaine de Saint-Blaise

Secrétariat mardi et jeudi matin de 8h à 11h

Rue du Port 3

2072 Saint-Blaise

032 753 20 06

paroisse.catholique.st.blaise@sunrise.ch

Paroisse de Cressier-Cornaux

Dimanche 24 décembre

10h30 Messe du 4^e dimanche de l'Avent

Attention: **pas de messe à 23h comme annoncé!**

Messe à la Basilique de Notre-Dame à Neuchâtel à 23h45

Lundi 25 décembre

10h30 Messe de Noël animée par l'ensemble vocal féminin

Dimanche 31 décembre

10h30 Messe

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Paroisse du Landeron-Lignièrès

Dimanche 24 décembre

17h30 Messe des familles de Noël à l'église animée par les enfants de la catéchèse

Mercredi 27 décembre

15h00 Messe au home Bellevue

Lundi 1^{er} janvier

10h30 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Dimanche 7 janvier

10h30 Messe à la chapelle des Dix-Mille-Martyrs

Contact: abbé Gérard Muanda, rue de l'Église 1, 2088 Cressier, 032 757 11 86 ou 079 367 79 32, secrétariat mardi et vendredi après-midi 032 757 11 86 cure.cressier@cath-ne.ch et www.cath-ne.ch

Autres communautés religieuses

Eglise Evangélique Marin

Dimanche à 9h30: culte avec St-Cène, école du dimanche et garderie

Mercredi à 20h: réunion de prières

Jeudi de 12h-13h30: Club d'enfants « Jeudi-midi » (7-11 ans)

Vendredi à 20h: Groupe de jeunes (dès 13 ans)

Nos rencontres ont lieu dans l'Espace Perrier, Rue Charles-Perrier 2

Pour les modalités d'organisation, nous vous invitons à consulter

notre site Internet: www.eeme.ch

LA TÈNE

Actions pour le climat

Economie d'électricité dans le domaine du chauffage

La transition énergétique amorcée actuellement en Suisse vise deux objectifs principaux. Premièrement, il s'agit de réduire la consommation énergétique grâce à des mesures de sobriété (comportement des usagers) et d'efficacité (isolation, utilisation de machines performantes) dans tous les domaines, chauffage, électricité et mobilité. Dans un deuxième temps, il est primordial de substituer les agents fossiles (gaz naturel, mazout de chauffage, essence, diesel) par des énergies locales et renouvelables (solaire, bois, géothermie, éolien, etc...) dans le but de décarboner notre bilan énergétique.

Regardons plus particulièrement la problématique de l'utilisation de l'électricité. Et commençons par rappeler que la production d'électricité en Suisse a été assurée en 2022 par l'hydraulique à raison de 52.7%, le nucléaire pour 36.4%, d'autres énergies renouvelables (solaire, éolien) avec une part de 7.8% et marginalement par des procédés thermiques (couplage chaleur-force) pour 3.1%. Les statistiques publiées chaque année par l'Office fédéral de l'énergie nous montrent la répartition de cette consommation par type d'utilisateur: les ménages viennent en tête avec une part de 33.9%, suivis de près par l'industrie avec 30.3%, puis les services avec 25.3% et finalement les transports et l'agriculture avec 10.5%.

La sobriété

La sobriété consiste à réduire la consommation énergétique suite à un changement d'habitudes ou de comportement de la part de l'utilisateur. Nous pensons en particuliers à quelques gestes simples que vous pouvez appliquer fa-

cilement chez vous: éteindre ou débrancher les appareils et les lampes qui n'ont pas besoin d'être en veille. Choisir les programmes «économie d'énergie» sur le lave-vaisselle et le lave-linge. Laver votre linge à 30°C et faire sécher à l'air libre au lieu d'utiliser un sèche-linge. A la cuisine, utiliser des appareils adaptés au type d'aliments à cuire. Par exemple, choisir une bouilloire plutôt qu'une casserole pour faire bouillir de l'eau, ou un four à micro-ondes plutôt qu'un four traditionnel pour réchauffer un plat. Eteindre complètement l'ordinateur, le téléviseur et la console de jeux après son utilisation, ainsi que la box internet et la box TV la nuit. Remplir le lave-vaisselle et le lave-linge avant de l'enclencher. Essayer de faire réparer les appareils défectueux plutôt que de les remplacer. Télécharger la musique et les films plutôt que de les «streamer».

L'efficacité

L'efficacité énergétique vise à minimiser la consommation d'énergie en utilisant des appareils performants tout en garantissant les mêmes prestations. Un potentiel considérable d'économie d'électricité se trouve dans le choix d'appareils efficaces lors de leur remplacement en privilégiant les étiquettes énergétiques A. Par exemple, remplacer son vieil aspirateur par un modèle de classe A permet de diviser par 3 sa consommation d'électricité. Remplacer des ampoules de type halogène par des LED, c'est 80% d'énergie en moins. Entretenir régulièrement les appareils électriques en nettoyant les filtres, les tuyaux et les joints. Dégivrer régulièrement le frigo-congélateur. Vérifier le joint de la porte et dépoüssier régulièrement l'arrière du frigo. Un appareil bien entretenu consomme moins d'énergie et dure plus longtemps.

Pour obtenir des conseils supplémentaires, allez sur l'excellent site des Services cantonaux de l'énergie. Une véritable mine d'informations!:

www.energie-environnement.ch/maison



La commune de La Tène a entrepris une campagne d'affichage visant à sensibiliser la population aux économies d'énergie. Chacun d'entre nous peut, à la maison ou au travail, agir pour réduire sa propre consommation d'énergie. Chaque geste compte.

La Tène, le 18 décembre 2023

Conseil Communal

SAINT-BLAISE

Projet du Centre médical de la Rive-de-l'herbe Echec regretté par le Conseil communal

Le projet de transformation du Collège de la Rive-de-l'herbe en centre médical ne verra pas le jour. Les médecins et les thérapeutes pressentis pour y exercer leur activité ont tous renoncé à s'y installer en raison du prix recommandé pour la location des locaux.

Ce projet, vivement souhaité par la population parce que le centre médical aurait pu accueillir des médecins généralistes, fut une véritable saga. Le collège délaissé, en avril 2022, pour les centres scolaires de Vigner, par ses maîtres et élèves avait suscité aussitôt l'intérêt d'un groupe de médecins et de la Ligue pulmonaire neuchâteloise.

Trouvant des locaux mieux centrés, la Ligue

pulmonaire a bientôt renoncé à s'installer à Saint-Blaise mais l'intérêt du groupe de médecins n'avait pas cessé. Lors de la mise à l'enquête publique de la transformation du bâtiment une opposition suscita un recours auprès du Conseil d'Etat qui débouta les opposants. Le projet fut mis en attente pendant plus d'une année.

Le Conseil communal mandata ensuite une entreprise externe pour estimer la viabilité du projet compte tenu de l'investissement de l'ordre de 4,5 millions nécessaire pour aménager le collège en centre médical.

La location des locaux rendus à un usage médical fut estimée à un montant de l'ordre de

CHF 230.00 à CHF 250.00 le m². L'estimation fut réalisée en prenant en considération d'autres centres médicaux. Au vu de prix, les membres du corps médical intéressés se sont retirés du projet.

Le Conseil communal a pris acte avec regrets de ce renoncement.

Désormais, un acteur médical de niveau national, qui selon conseiller communal Alain Jeanneret, «présenterait un intérêt réel pour la population avec une autre approche de la pratique médicale» ainsi qu'une école privée ont manifesté leur intérêt pour s'installer dans le bâtiment.

CZ



LA MAISON DU DORMIR



15% Sur les matelas
Jusqu'au 15.01.24

Rue du Seyon 23
2000 Neuchâtel
032 724 66 76
info@lamaisondudormir.ch

lamaisondudormir.ch



LA TÈNE

Conseil général: un budget historique

Non ce n'est pas le résultat à l'équilibre, ni une recette exceptionnelle (malheureusement pour nos caisses le vainqueur de l'EuroMillions est un Autrichien) qui valent le titre d'historique à ce budget 2024 mais bien que c'est le dernier qu'avait à accepter ou refuser le conseil général de la commune de la Tène. Le budget 2025 concernera Laténa et devra être voté par le nouveau législatif.

Le budget passe comme une lettre à la Poste

Le grand argentier de la commune, Yannick Butin, avait le sourire ce jeudi soir à l'Espace Perrier. «L'année budgétaire 2024 est intéressante et prometteuse» a-t-il écrit dans son rapport. La hausse des recettes (principalement l'impôt des personnes physiques et morales) ainsi que la baisse de la facture sociale sont des annonces réjouissantes. Malheureusement, les charges, et en particulier celles de l'EOREN et des transports sont en hausse.

La commission financière, par son président Frédéric Ryser, a relevé la très grande qualité du rapport établi par l'administration. Elle n'a rien trouvé à redire et réponses avait été données à toutes les questions qu'elle s'était posées. C'est donc sans opposition que la commission validait le budget 2024.

Pour le PLRT son rapporteur Laurent Amez-Droz a dit que ce budget «le remplit de joie» et c'est sans problème qu'il acceptera ce budget à l'unanimité.

Michel Luthi, de l'ELT, a, comme tous les autres groupes, remercié l'administration pour l'excellent travail fourni tout au long de l'année et annoncé que son groupe soutiendrait dans son ensemble ce budget.

Le parti des Vert.e.s, par la voix de Léonore Lovis, a relevé que les investissements prévus étaient très ambitieux et qu'ils ne pourront certainement pas tous être réalisés, «heureusement pour nos finances» a-t-elle conclu. C'est donc sans surprise que le parti ratifiera le budget proposé.

Bajrami Belul pour le PVL a dit que son parti avait apprécié les efforts faits par la commune pour maîtriser les charges et qu'il sanctionnera positivement le dernier budget de la Tène.

Le PSLT, par l'intermédiaire de Philippe Glardon, est ravi que les efforts consentis par l'exécutif et l'administration ont porté leurs fruits. Il faudra veiller, au vu de la situation économique actuelle, à investir dans des domaines comme l'éducation et le social et non pas se replier sur soi-même.

Lors de la discussion de détail, (très) peu de questions ou de remarques ont émané du plénum. Le cahier des investissements a suscité un peu plus de discussions, mais finalement, le président du conseil général Raphaël Kummer n'a compté aucune opposition et ce budget validé passait donc dans l'histoire.

Un projet d'arrêté qui provoque le débat

Lors du CG de novembre, la majorité du plénum avait refusé l'entrée en matière du projet de construction d'une prolongation au bâtiment de la CSUM. «Parce qu'il y a urgence à développer le parascolaire et que le temps presse», Teresa Remexido a déposé un projet d'arrêté demandant «d'accorder un crédit de 300'000 francs pour l'étude finale d'un bâtiment dans le prolongement de la CSUM afin d'offrir à la rentrée scolaire de 2025-2026, une structure d'accueil parascolaire centralisée d'au minimum 160 places, en y incluant de nouvelles installations pour la Ludotène ou d'autres locaux utiles à l'école, au parascolaire ou aux associations locales».

Le CC voit d'un bon œil cette proposition bien qu'estimant que le délai de 2025 n'est pas réalisable en l'état et qu'il faudrait plutôt prévoir une mise en service à la rentrée 2026-2027.

«Est-ce que cet arrêté ne bloquera-t-il pas définitivement l'édification d'une salle de sport sur le site des écoles?» s'est demandé la commission financière. En estimant que oui elle a préavisé défavorablement ce projet.

Laurent Amez-Droz, au nom du PLRT, a proposé de prendre son temps pour mettre sur pied une commission qui définirait les besoins réels des écoles, des associations et des clubs. En attendant, il propose d'utiliser l'espace Perrier pour y établir le parascolaire, car il y est possible de préparer et servir des repas pour près de 200 enfants et

que les autres activités du parascolaire peuvent être organisés dans les différentes salles qui sont sous occupées durant la journée. «Autre avantage, ceci pourrait se faire immédiatement» a-t-il conclu en proposant le dépôt d'une motion qui permettrait de «reculer pour mieux sauter».

Sans surprise, Edouard Clottu (les Vert.e.s) a apporté le soutien des siens à cette proposition. Il a rappelé l'historique de l'affaire qui a démarré avec la proposition de se joindre au pilote de MAE et a dit que son parti trouve qu'il est urgent d'agir et votera tel quel l'arrêté.

Pascal Vaucher, pour l'ELT, déclare, en préambule, que son groupe n'est pas opposé aux différentes composantes du projet initial mais à son enveloppe financière et constate que ce projet d'arrêté condamne toute construction future sur le site.

Belul Bajrami (PVL) a dit les hésitations de son parti, trouvant autant d'arguments pour que contre.

Maurice Binggeli (PSLT) a demandé de modifier le libellé de l'arrêté en y intégrant la notion de «salle d'éducation physique conforme à un usage scolaire».

L'entrée en matière étant acceptée par 18 voix pour, 14 contre et 2 abstentions, il était possible d'entrer pour la discussion de détail. Après une interruption de séance et beaucoup de palabres, le conseil général a accepté, finalement, les amendements et l'arrêté à la majorité de 22 voix pour.

Pas de bus électrique sur la ligne 133

A la question de Beat Pfäfferli (PVL) qui demandait de remplacer le bus diesel de la ligne 133 (Le Landeron - Enges) par un véhicule électrique, Daniel Rotsch a répondu que la ligne était attribuée à Car Postal et qu'en l'état, cette entreprise n'avait pas encore de véhicule adapté à la topographie de la ligne concernée. Il n'est donc pas imaginable, au vu des coûts qu'engendreraient les installations de recharge électrique, que Car Postal remplace son véhicule.

L'abonnement FLEX peut-il prétendre à une subvention ?

Maurice Binggeli a remarqué qu'un nouvel abonnement FLEX était mis en vente par TransN. Cet abonnement permet d'utiliser les transports publics 100 jours par an, au choix de l'utilisateur. Son prix annuel pour un senior s'élève à 285 francs. En constatant que le conseil général avait adopté, en 2022, un arrêté définissant l'octroi d'une subvention aux habitants de la commune utilisant les transports publics, il demandait que cet abonnement annuel fasse l'objet du même traitement que l'abonnement deux zones. Le conseil communal ne donnera pas suite à la demande pour diverses raisons techniques, pratiques et légales.

DJ

MEMENTO DE JANVIER

LA TÈNE

- 13.01 **Ouverture mensuelle de la ludothèque**, 10h-12h Ludotène (Fleur-de-Lys 7)
- 18.01 **Après-midi cinéma au Club Loisir**, 14h-18h Espace Perrier à Marin
- 23.01 **Atelier né pour lire**, 9h-10h Bibliothèque-médiathèque (Rue des Tertres 5a)
- 25.01 Après-midi soutien informatique au Club Loisir, 14h-18h Espace Perrier à Marin

LIGNIÈRES

- 31.12 **Soirée du Nouvel An 2023-2024** – A partir de 22h00
Hall d'entrée de la salle de gymnastique de La Gouvernière
Organisé par le Ski Club Lignièrès.

UNE SECTION PS LATÉNA POUR CONSTRUIRE LA NOUVELLE COMMUNE

Les sections socialistes d'Hauterive, La Tène et Saint-Blaise ainsi que les camarades d'Enges ont décidé de céder la place à la section PS Laténa

La section PS Laténa a été créée mercredi 13 décembre à l'Espace Perrier, à La Tène. L'énergie, l'écoute, l'ouverture au débat mais aussi la volonté d'avancer, tels ont été les ingrédients de cette séance de constitution conduite à la perfection par les présidences des actuelles sections. L'assemblée réunie à cette occasion ne s'y est pas trompée et a soutenu avec enthousiasme et à l'unanimité la création de la nouvelle section.

La nouvelle section PS Laténa est en préparation de longue date. Ces travaux ont permis aux membres socialistes des quatre communes de décider la façon dont ils et elles souhaitent que la nouvelle section fonctionne. Celle-ci s'est dotée des structures qui permettront de prendre les nombreuses décisions qu'appelle – aussi pour les partis politiques – la création de la nouvelle commune. Ces travaux ont permis également d'apprendre à se connaître et de confronter les points de vue, une étape es-

sentielle pour les prochaines échéances, les élections communales du 21 avril 2024. Prochaine assemblée générale: le 8 février 2024. Fonder dès aujourd'hui cette nouvelle section permet à ses membres de travailler résolument ensemble, de mettre en commun leurs ressources et leurs compétences et de consacrer leur énergie à ce qui les réunit et qui fonde leur engagement politique: la préservation de l'environnement, de la qualité de vie et de l'égalité entre les personnes, et la défense de conditions de vie décentes des citoyennes et des citoyens.

Si cela vous parle et que vous souhaitez en savoir plus, prenez contact avec l'un des membres du comité. Nous serions heureux de vous rencontrer. Nous avons une commune toute nouvelle à construire! Faisons-le ensemble!

Pour plus d'informations, ps-latena.psn.ch



Comité du PS Laténa, de gauche à droite, Vincent Jacot caissier (Hauterive), Vanessa Renfer assessesseur (Enges), Pascale Giron (Saint-Blaise) et Nathalie Steullet Wintgens (Hauterive) co-présidentes, Paola Attinger-Carmagnola chargée de communication (Saint-Blaise), Daniel Rotsch secrétaire (La Tène)

HAUTERIVE - SOCIÉTÉ D'EMULATION

Apéritif du Nouvel An

Les membres de l'Emulation vous souhaitent un joyeux Noël et un magnifique réveillon.

Et après ces réjouissances que l'on partage en famille ou entre amis, nous vous invitons à venir débiter dans la bonne humeur l'année 2024. Où cela? Mais... sur la place du village! Quand cela? Lundi 1^{er} janvier à 17h00.

Il y aura des boissons de saison pour tous les goûts, autant pour les grands que pour les petits. Sans oublier quelques biscuits.

Osez braver les frimas de ce premier jour de l'an 2024 et venez nous rejoindre.

C'est avec plaisir que l'équipe de l'émulation vous accueillera avec le sourire et un bel enthousiasme.

Agenda: lundi 1^{er} janvier, apéritif du Nouvel An

BE



ENGES

Conseil Général: Budget 2024 déficitaire

Le Conseil Général de Enges a tenu sa séance de fin d'année jeudi 14 décembre sous la présidence de Constanze Bonardo. L'examen du budget 2024 constituait le point principal de l'ordre du jour. Pour cette année de transition précédant l'intégration d'Enges dans la commune fusionnée de Laténa, le Conseil communal a présenté un budget 2024, dans la même lignée que les précédents, c'est-à-dire déficitaire. Le budget 2024 prévoit en effet un déficit de 305'741.00, soit 65'125.00 de moins que le budget 2023, mais plus élevé de 45'719.00 que les comptes 2022. Malgré quelques bonnes surprises, tant pour les impôts que pour la péréquation financière, et malgré certaines charges cantonales moins onéreuses que prévu pour cette année, certains postes ont dû être augmentés (administration, trafic, entretien des bâtiments). Ce budget a été accepté à l'unanimité par les membres du Conseil général. Les membres du Conseil général ont aussi accepté une demande crédit de 35'000.- concernant le goudronnage de l'arrêt de bus Enges, Lordel. La séance s'est terminée par une sympathique agape.

TDA

**Bons Cadeaux
Piscine du Landeron
Saison 2024**

Avec Rabais de 10%

**Tarif indigène pour Le Landeron & Cressier
Une idée pour un cadeau de Noël!
En vente au Kiosque du Centre Le Landeron**



SAINT-BLAISE

Au port Naufrage d'un canot automobile



Les hautes eaux de mi-décembre ont probablement eu pour cause de provoquer le naufrage, vendredi passé, d'un canot à moteur fixe amarré au ponton no 100 du port de plaisance. Son renflouage a nécessité l'engagement d'importants moyens.

De l'eau s'étant mêlée au contenu du réservoir de l'embarcation, une pollution due au carburant a nécessité l'installation d'un barrage flottant installé par un détachement des pompiers professionnels du Service de la protection et de la sécurité de Neuchâtel avec la

collaboration du garde-port. La pollution de l'eau a ainsi pu être limitée.

Finalement, le bateau a pu être renfloué pour être déplacé avant d'être déposé à terre sur un chariot placé sous la grue du port.

CZ

ENGES

Noël des aînés

Le 13 décembre dernier, le Conseil communal d'Enges avait convié les aînés du village au traditionnel repas de Noël qui leur est dédié. Une quarantaine de personnes ont répondu présentes, et les convives ont même eu la joie de revoir un couple d'anciens habitants d'Enges qui vivent désormais au home. Une belle émotion était au rendez-vous! Après l'apéritif de bienvenue, au cours duquel l'anniversaire d'un citoyen a été célébré, tout le monde s'est régalé d'un copieux repas: une excellente fondue chinoise, suivie d'un succulent dessert maison réalisé par la talentueuse M^{me} Imbaud, la petite fée du village. Afin de se réveiller un peu, une animation a été proposée par M^{me} Cossentino Pelletier, ergothérapeute, qui a prodigué des conseils judicieux pour surmonter certaines difficultés liées à l'âge. Des petits exercices physiques et cérébraux ont permis à chacun de gagner quelques points, et les heureux gagnants ont eu l'honneur.....d'ouvrir le bal! Les valse de Noël ont remporté un franc succès! La journée s'est terminée en beauté avec le traditionnel loto, au cours duquel les gagnants ont reçu des lots comprenant de petits outils ergonomiques qui faciliteront leur vie quotidienne. Le Conseil communal tient à exprimer ses plus chaleureux remerciements à l'administration, ainsi qu'à M^{me} Imbaud, qui se sont investis pleinement pour organiser cette belle journée!

Vanessa Renfer et TAD



CRESSIER

Innovant et féérique concert de l'Avent de l'Espérance



A Cressier on aime sa fanfare et on la suit jusque dans le ciel plein d'étoiles de son concert de l'Avent présenté le 10 décembre dernier et qui a fait salle comble à la maison Vallier.

Un concert innovant, chantant, plein de tendresse, ouvert par Alexia, Chloé, Lucie et Noémie, quatre charmantes flutistes chargées d'envoyer les premières étincelles. Avec grâce les choristes et guitaristes du groupe Les Cordes Sensibles, sous la direction de Claudine Charnay, ont pris plaisir à explorer le répertoire de Fugain, Bruel, Pagny et ZAZ. Avec malice elles ont proclamé que «Les Brunes ne comptent pas pour des prunes», et exhorté à vivre avec «Tendresse» un refrain de Bourvil.

Ce fut ensuite au tour de la fanfare L'Espérance, emmenée par son maestro Alexis Laurent, de projeter sur scène son bouquet d'étoiles musicales en commençant par «Chi mai» la célèbre musique du film «Professionnel», de Morricone. Face à un public conquis et attentif, musiciennes et musiciens ont poursuivi par une mélodie ingénieuse connue «Coldplay in Symphony» pour ensuite interpréter «Dreamed a Dream», air de la comédie Les Misérables, qu'a accompagné de sa belle voix la directrice du groupe choral Claudine Charnay. Avec «Eloise» un tube des années 60 de Claude François, le public enthousiasme a réclamé un bis, et a été manifestement ravi par «Ameno» phénomène musical prenant aux paroles imaginaires, interprété en duo par la fanfare et le groupe choral. Par de belles chevauchées et variations résonnantes, la fanfare a honoré une composition de l'un des siens, «100m» du jeune Dimitri Nussbaumer,

Les chaleureux applaudissements de l'assistance sont tombés comme une juste récompense. Enchantée d'avoir un si nombreux public, Martine Jungo, musicienne et porte-parole de L'Espérance, lui a adressé de sincères remerciements et a témoigné sa reconnaissance à tous ceux qui apportent leur soutien à la fanfare.

NB: les 22/23 mars, concert annuel de l'Espérance.

GC

NEUCHÂTEL

Noël autrement – Edition 2024

Année après année depuis 1993, l'association Noël autrement «s'installe» au péristyle de l'Hôtel de ville de Neuchâtel, afin d'être le point de rencontre simple et convivial ouvert à toutes et tous, du 24 décembre de 16 heures à 22 heures et le 25 décembre de 11 heures à 20 heures.

Cette fête au grand coeur propose non seulement de se restaurer gratuitement mais aussi des animations, divertissements... Sans l'aide précieuse des commerçants, des artistes, des bénévoles, Noël autrement ne pourrait avoir lieu.



MARTIN STEINEGGER (DIRECTEUR SPORTIF)

« Pas de théories, des points! »

Directeur sportif du HC Bienne, Martin Steinegger ne cherche pas à se réfugier derrière des excuses au moment d'analyser des résultats qui plongent le vice-champion de Suisse dans le doute et la perplexité. Il sait pertinemment que la situation est critique et que seul un sérieux coup de collier permettra au club seelandais de sortir de l'enlisement et conserver ainsi l'espoir de participer aux play-off. « Stoney » reste toutefois persuadé que le HCB patine à nouveau dans la bonne direction depuis quelque temps et témoigne toute sa confiance au duo d'entraîneurs Petri Matikainen/Juha Vuori.

Les vérités d'un jour ne sont pas forcément celles du lendemain. Martin Steinegger est bien placé pour le savoir lui qui doit faire face à une situation compliquée cette saison alors que tout lui souriait lors de l'exercice 2022-2023 avec un titre de vice-champion de Suisse à la clé. Après avoir emprunté une autoroute, le HC Bienne se retrouve sur un chemin parsemé d'embûches, ce qui entraîne naturellement pression, critiques, et questionnements.

Garder la tête froide dans les moments chauds

Face à ce contexte délicat, qui plus est pas forcément programmé, le directeur sportif du HCB se déclare préoccupé, mais il ne verse pas pour autant dans le catastrophisme: « Il faut savoir garder la tête froide dans les moments chauds! » s'exclame-t-il. « Vous savez, toute la pression qui vient de l'extérieur n'est de loin pas aussi forte que celle que je me mets moi-même. Et si je n'arrive pas à dormir, c'est à cause des résultats, pas des critiques. Le plus important maintenant, ce n'est pas de chercher des coupables, mais de comptabiliser un maximum de points pour se hisser le plus haut possible au classement. A mon avis, il est utopique de viser une place parmi les six



Martin Steinegger: « Toute la pression qui vient de l'extérieur n'est de loin pas aussi grande que celle que je me mets moi-même. » (photo Nik Egger)

premiers, synonyme de qualification directe aux play-off. Ce que nous devons absolument atteindre, c'est une participation aux play-in. Après, tout deviendra possible, même une participation à la finale. » Si le HC Bienne ne parvient pas à rééditer ses performances de la saison dernière, deux facteurs nous viennent immédiatement à l'esprit: le départ du charismatique entraîneur Antti Törmänen, qui tirait le maximum de son potentiel, et le nombre élevés de joueurs blessés. Le fait de chasser un autre lièvre, soit la Ligue des champions, pèse également de tout son poids, la longueur des déplacements et autres contraintes occa-

sionnées venant encore se greffer sur un calendrier déjà copieux et exigeant.

« On est toujours plus intelligent après »

En tant que directeur sportif, Martin Steinegger rappelle qu'il ne prend aucune décision sur la composition de l'équipe, cette compétence étant uniquement attribuée au duo d'entraîneurs, mais il se tient évidemment à disposition pour leur donner certains conseils, sa grande expérience dans le milieu du hockey sur glace s'avérant très précieuse. S'agissant des choix qu'il a opérés cette saison, Martin Steinegger relève que les événements lui ont parfois donné tort, mais il ne culpabilise pas pour autant puisqu'au moment où il les a pris, il reste persuadé que c'étaient les meilleures décisions possibles: « On est toujours plus intelligent après », signale-t-il. Invité à se prononcer sur les éventuelles conséquences négatives que pourraient engendrer, la saison prochaine, les départs déjà annoncés de plusieurs joueurs-clés, soit Luca Hischier (Genève-Servette), Yannick Rathgeb (Fribourg-Gottéron), Tino Kessler (Davos), Mike Künzle (Zoug), Joren van Pottelberghe (Lugano) et Beat Forster (arrêt de la compétition), Martin Steinegger ne nourrit pas l'ombre d'une inquiétude: « Un tel scénario est inévitable lorsque nous arrivons à la fin d'un cycle et on s'y attendait. J'ai l'intime conviction que, malgré les départs de ces véritables piliers, le HC Bienne restera très compétitif la saison prochaine. Ce n'est donc pas une source de tracas, rassurez-vous. » A noter que c'est le gardien Luis Janett (2000) en provenance du HC Thurgovie (Swiss League) qui a été engagé en vue de la prochaine saison. Avec Harri Säteri, il formera le duo de gardiens. Janett a signé un contrat portant jusqu'en avril 2026.

Olivier Odiet



MON RÉGIO

La semaine prochaine le Bulcom est sur RTN. Vendredi, votre journal est l'invité de Raphael dans la Matinale.

À ÉCOUTER LE 12 JANVIER DÈS 7 H 50 ET À RETROUVER SUR RTN.CH



LE LANDERON

Animation villageoise, que de monde au centre du village



La semaine dernière, le comité de l'Union des sociétés locales du Landeron (USLL) organisait sa traditionnelle animation villageoise en soirée. Située entre l'ancien et le nouveau bâtiment administratif, la place centrale avait revêtu ses habits de fête. Sapins décorés avec des parures faites par des enfants des écoles enfantines, cabanes enjolivées par les sociétés participantes, trois fenêtres de l'Avent décorées pour l'illumination, équipements chauffants et protection contre le mauvais temps, tout était en place pour passer des soirées conviviales.

Et c'est parti du mercredi au vendredi avec l'illumination des fenêtres de l'Avent, de dégustation de raclettes, risotto, saucisses, crêpes sucrées, pâtisseries et les très appréciées et traditionnelles huîtres préparées par le comité tout en profitant de se réchauffer avec du vin chaud ou du thé. Une nouveauté cette année avec la vente de supports et de verres, solution très attrayante pour garder son verre avec soi durant toute la soirée.

Mercredi soir, La fête villageoise pouvait commencer dans la bonne humeur avec l'illumi-

nation des fenêtres de l'Avent et la venue sur scène d'enfants de l'école primaire pour chanter Noël. Un tout bel instant qui a ravi parents et population. Une belle soirée cependant un peu mouillée par instant, mais le plaisir était là pour tous.

Le jeudi, le spectacle du groupe Sismo Dance a attiré un nombreux public, toutes ces jeunes filles petites et grandes mettant une belle ambiance avec leurs prestations. La population avait répondu présent en profitant de se retrouver entre amis pour passer une belle soirée.

Vendredi, c'est à nouveau les enfants (deux classes de l'école primaire et les petiots de la classe de Cindy) de chanter Noël sur scène devant un très nombreux public de parents ravis d'entendre ces voix juvéniles. C'est avec plaisir que certains sont restés pour profiter de l'ambiance festive, un véritable succès ce soir-là.

Grâce à l'engagement du comité de l'USLL, des sociétés locales (Paroisse catholique, Les Médiévales, l'Association de Parents du Landeron, le Football Club, le Tennis Club, Sismo Dance, La Cécilienne, l'AJL et le CAP), des travaux publics, de la Commune et une belle participation de la population, la fête fut belle. Une idée générale que l'on souhaite voir perdurer.

CP

LIGNIÈRES

Les cuivres fêtent le temps de l'Avent



Au soir du 16 décembre, dans son décor de Noël et pleine à craquer, la salle de la Gouvernrière a vibré aux sons des cuivres lors du concert de l'Avent présenté avec faste par le Brass Band Lignières.

La soirée s'est ouverte de la plus noble des manières avec une pièce de salutations « Joy Peace and Happiness ». D'une grande intensité musicale, avec à la baguette le talentueux

Cyril Perrenoud, le Brass Band a présenté un programme de choix dont en voici quelques œuvres : une aventure de gloire sur le thème du chant gospel « Glorious Ventures » arr Peter Graham, une musique d'opéra « Ouverture to the opérette » de Franz von Suppé, une mélodie scintillante « Deep Harmony » arr. Alan Fernie, un chant populaire « When a Child is born » arr. Darrol Barry, une marche classique

de l'Armée du Salut « The red Shield » de H.C Goffin. En cette période de fête, le public présent s'est délecté du traditionnel « Christmas Crackers » de Ray Woodfield suivi du chant de Noël américain « Jingle Bells » plus connu sous le titre Vive le Vent. Enrôlé le public s'est joint aux cuivres et a donné de la voix dans un joyeux Voici Noël à l'unisson.

Magnifiée par les sonorités chaudes et brillantes des cuivres, la soirée a permis à la fois de mettre en valeur la cohérence et l'unité de l'ensemble, mais a également donné lieu aux musiciens solistes, Thomas Blomme, trombone, Thibaud Jeannotat, cornet, d'exprimer leur talent et de transmettre le feu sacré qui les habite. Conquis, le public s'est manifesté par des tonnerres d'applaudissements.

A l'issue du concert, Brigitte Jäggi, présidente de la Société l'Avenir Brass Band Lignières, a exprimé sa gratitude à son fidèle public « votre présence est un signe fort de reconnaissance, vous nous avez donné chaud au cœur ».

GC

HAUTERIVE

Un Noël avec la Souris Verte



En ce samedi 9 décembre 2023, la salle de gymnastique du Centre sportif d'Hauterive s'est rapidement remplie. Des centaines de parents altaripiens étaient présents lors du spectacle de fin d'année de leurs bambins. Quelques 250 places leurs étaient par ailleurs spécialement réservées lors de la traditionnelle fête de Noël de la Crèche d'Hauterive « La Souris Verte ».

Le traditionnel Noël de la Souris Verte était de retour en cette fin d'année 2023. Parents, enfants et familles sont venus en nombre soutenir leurs enfants ou petits-enfants. «La Nouvelle magie de Noël», c'est par ces quelques mots qu'ont été chaleureusement accueillis les quelques 250 participants. Spectacles féeriques, contes de Noël et chorégraphies ont rythmés la matinée de ce samedi matin. Les enfants de l'accueil écolier étaient ravis de pouvoir, après de nombreux mois de répétitions musicales, présenter le résultat de leur travail à leurs parents. En fin de spectacle, le public a été invité à rejoindre leurs enfants sur scène pour une reprise de la traditionnelle chanson du Père Noël de la Souris Verte. La surprise était grande d'apercevoir, malgré son agenda lapon déjà bien rempli en ce mois de décembre, le Père Noël les attendre en bas de la scène, prêt pour une petite photo souvenir. A cette occasion, les sachets de Saint-Nicolas, confectionnés avec soin par les résidents du Home Beaulieu d'Hauterive, ont été distribués aux enfants. Les photos réalisées, les parents ont pu décrocher des sapins, après une rapide recherche, la photo de leurs bambins.

S'en est suivi de nombreuses files dans les non moins nombreux ateliers de coloriage de Noël et de maquillage féérique.

Les enfants attendent déjà avec impatience la prochaine édition du Noël de la Souris Verte.

MHD

LE LANDERON

Participation du Majesticks Drum Corps au «Edinburgh Military Tattoo Royal», un évènement incroyable

Mercredi de la semaine passée, quelle joie pour le Majesticks Drum Corps de recevoir l'annonce officielle de l'acceptation de leur participation au fameux «Edinburgh Military Tattoo Royal» du 2 au 24 août 2024. Une chance incroyable et une fabuleuse consécration pour tout le groupe. De plus, ils seront le premier ensemble romand de tambours à représenter la Suisse à cette occasion exceptionnelle.

Ce si extraordinaire évènement représente un sacré défi pour les membres du Majesticks Drum Corps tant au niveau musical que logistique et organisationnel. Pour se rendre en Écosse, leur effectif devra être augmenté à trente musiciens (doublement de leur effectif actuel) et cela signifie qu'il faudra acquérir de nouveaux instruments et uniformes.

Pour réaliser pleinement leur rêve, ils ont évidemment besoin de soutien du public. C'est pourquoi, ils organisent, début 2024, deux soupers «fondue» le 2 février 2024 au Landeron (Aula du C2T) et le 22 mars à Salavaux (salle polyvalente). Ces deux soirées seront placées sous le signe du partage tant du côté des tables que de la scène.

Soirée fondue

Dès 19h, les participants seront reçus pour l'apéritif dans une ambiance festive et «un accueil tonitruant». Plaisir de se retrouver autour d'un caquelon tout en dégustant des intermèdes musicaux entre deux morceaux de pain. Des billets de tombola seront proposés à l'achat durant toute la soirée.

On trouvera toutes les informations concernant cette soirée (menu et inscription) sur le site <https://majesticks.ch/fondues-de-soutien/>. L'ouverture des inscriptions a débuté le 15 décembre 2023.

Quelques mots de leur histoire

Fondé en juin 2011 au Landeron, le groupe de tambours Majesticks a évolué au fil du temps en entamant une rapide ascension nationale et internationale.

En 2013, le groupe est invité pour la première fois à participer au très réputé «Avenches Tattoo». Le succès fut au rendez-vous avec un public conquis et cela leur a permis, par la suite, d'exporter leurs talents au-delà des frontières nationales (Malta Military Tattoo et tournée «Musikparade» en Allemagne).

Motivé, inventif, ce groupe a su redonner toute sa place au tambour et le public n'a jamais bourdé son plaisir.

On ne peut que leur souhaiter plein succès pour leur prochain défi dans leur chance à pouvoir participer au fameux «Edinburgh Military Tattoo Royal».

CP

LA TÈNE

En attendant Noël

Plus que quelques jours et il sera trop tard. Pas rien que pour les cadeaux de Noël, mais surtout pour découvrir les fenêtres de l'Avent qu'ont imaginées des habitantes et habitants de nos quatre villages. Que ce soit à Epagnier, Marin, Thielle ou Wavre, ce ne sont pas moins de 38 fenêtres qui illuminent les soirées de décembre. Certaines ne sont pas faciles à trouver, mais en vous référant aux annonces parues dans les éditions du BULCOM 43 pour Marin-Epagnier et 44 pour Thielle-Wavre (qui se trouvent en format informatique sous www.bulcom.ch puis éditions précédentes), vous pourrez les repérer sans difficulté. D'ores et déjà bravo à ces artistes de la Nativité dont nous vous proposons ici un florilège. DJ



SAINT-BLAISE

Le Loclat hors de ses berges Entre cabanons et légumes



Le phénomène est récurrent: après les pluies intenses de novembre et de début décembre, le petit lac s'est étendu hors de ses rives sur une surface un peu plus large que précédemment.

La photo réalisée par Benjamin Gross-Payot - que nous remercions - au moyen de son drone précise bien l'ampleur du débordement.

Ensermé par un cordon boisé, l'eau verdâtre du Petit lac a atteint, au sud, le chemin dominé par le Plateau de Wavre. Côté lac de Neuchâtel, l'eau a pénétré dans les jardins familiaux jusqu'au chemin du Terreau proche de la route qui mène au cimetière des Epinettes.

Les fréquents débordements du Loclat, qui fut jadis un bras du lac de Neuchâtel, sont, d'une part, provoqués par un abaissement de son niveau en raison de drainages et, d'autre part, par la mise sous canalisation, en 1943, du Mouson, le ruisseau qui déverse son eau dans le lac de Neuchâtel.

CZ

SAINT-BLAISE

Seaux de cuisine plus ramassés Pour raison de sécurité et de coût

La décision, communiquée par le Conseil communal aux habitants et habitantes de la localité consistant à supprimer le ramassage des petits seaux de ménage, à remplacer dès le début de 2024 par des conteneurs à roues de 140 litres, a suscité un certain mécontentement dans le village.

En charge de l'environnement, le conseiller communal Roland Canonica a expliqué, qu'en raison du retrait en juin 2022, de l'entreprise chargée de collecter les déchets verts, quatre communes se réunies pour faire un appel d'offres afin de trouver un nouveau prestataire. Cette démarche intercommunale a permis un gain sur le plan financier pour les quatre entités. Toutefois, la nouvelle entreprise ne prend plus en charge les seaux de cuisine car cette prestation ne correspond pas aux règles de sécurité en cours pour son personnel. Néanmoins, à titre exceptionnel, l'entreprise a encore accepté le ramassage des petits seaux en 2023 pour la Commune de Saint-Blaise.

Roland Canonica estime que la mesure prise par la Commune de Saint-Blaise «s'avère judicieuse, dans la perspective de Larténa, car les communes d'Hauterive et de La Tène ne collectent déjà plus le contenu de ces seaux.»

CZ

13 janvier 2024

Dès 18h30



FONDUE

A

MONTMIRAIL

Sur inscription uniquement / Places limitées



CORNAUX

Séance du Conseil Général du 18 décembre 2023

En matière de fin d'année, la politique régionale rime invariablement avec budget. La dernière séance du Conseil général qui s'est tenue le 18 décembre 2023 à l'Espace Ta'tou, n'a pas dérogré à la règle. Présidée par Willy Schärer, l'assemblée a approuvé un budget déficitaire d'un peu plus de CHF 160'000.--, en raison notamment du renchérissement du coût de la vie.

Désignation d'un nouvel organe de révision
Sur proposition du Conseil communal, et acceptation à l'unanimité par le Conseil général, c'est la fiduciaire Deuber & Beuret SA, à Corntailod qui est désignée comme nouvel organe de révision pour les comptes de 2023, 2024 et 2025.

Demande de crédit d'engagement de CHF 170'000.00 pour le remplacement de la conduite principale d'eau potable

Le Conseil communal constate que depuis le mois de juin 2023, la commune de Cornaux a été confrontée à plusieurs fuites d'eau potable au chemin du Levant. Pour rappel, en moins de deux mois, quatre interventions ont eu lieu afin de colmater les fuites qui se sont déclarées. Au vu de la situation et face au risque de devoir intervenir à nouveau, l'exécutif a obtenu des offres pour procéder au changement de la conduite pour un montant de CHF 170'000.00. Tant la commission financière, que le PS et le PLR soutiennent cette mesure, bien conscients de l'urgence. Néanmoins, Suzanne Staub a interpellé le Conseil communal pour savoir s'il n'était pas possible de profiter de la fouille pour y insérer un tuyau supplémentaire, en vue de développer le réseau électrique. Jean-Maurice Cantin a rappelé que pour bénéficier du statut de mesure d'urgence, il n'était pas possible de faire d'autres interventions en même temps. Soumise au vote, cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.

Budget de l'exercice 2024

En préambule, le Conseil Communal par la voix de Jean-Maurice Cantin, a précisé que le déficit annoncé était en partie dû au renchérissement du coût de la vie et des salaires, mais aussi de tous les syndicats dans lesquels la Commune de Cornaux se trouve. La commis-

sion financière, le PLR et le PS, se sont montrés unanimement préoccupés par la dette de la commune, et ont demandé au Conseil Communal de trouver des pistes afin de diminuer cette dette. Présentant un déficit de CHF 160'500.--, le budget 2024, a été accepté à la majorité par le Conseil général.

Vieille Forge

La motion relative au bâtiment sis rue des Fontaines 7, connu sous le nom de « Vieille forge » reste ouverte dans l'attente du rapport qui sera établi conjointement entre l'Exécutif et la Commission précitée. Le dossier a été soumis en 2020 à la Commission des études et bâtiments et est toujours à l'étude.

Fusion(s)

Maddalena Perrenoud, PS, a interpellé le Conseil communal pour demander si la commune de Cornaux allait aller de l'avant concernant une éventuelle fusion avec les communes voisines et de Cressier notamment. Isabelle Weber a rappelé que la population de Cornaux avait déjà dit oui à l'époque et que le dossier fusion n'était pas enterré mais qu'il faudrait vraisemblablement attendre la prochaine législature pour que le dossier avance.

Redevance pour l'eau

Jean-Maurice Cantin a annoncé que la redevance pour l'eau fixée par l'Etat allait passer de septante à quatre-vingts centimes par mètre cube en 2024.

Chauffage à distance (CAD)

Jean-Maurice Cantin a informé le Conseil général que l'inauguration du CAD pour les habitants aurait lieu le 2 février 2024 et que des informations à ce sujet allaient prochainement être communiquées à la population.

Fermeture de la structure d'accueil

Claudine Salzmann a relevé qu'il n'y aurait pas d'ouverture de la structure d'accueil Rayon de soleil les 21 et 22 décembre 2023, en raison de la trop faible demande.

Abandon du cheminement

Jardils Clos Saint-Pierre.

Claudine Salzmann a annoncé que lors de sa pesée d'intérêts, le Conseil communal avait majoritairement basé sa décision d'abandonner le cheminement Jardils Clos Saint-Pierre sur des intérêts financiers. De plus, elle a re-

levé que lors des rencontres avec les propriétaires impactés, il est apparu que certaines personnes nouvellement installées dans le quartier n'avaient pas été informées de ce projet et d'autres, pour des raisons de sécurité, s'opposaient à l'ouverture de ce secteur au public. En outre, elle a relevé que des complexités techniques étaient venues s'ajouter à ces considérations. Une alternative pourrait être envisagée dans le cadre du PAL.

Vitesse

Il avait été demandé au Conseil Communal de se pencher sur la question de la vitesse au sein du village, plus particulièrement à la route des Fontaines. C'est chose faite. Un radar éducatif a effectué des relevés de vitesse entre le 18 novembre et le 5 décembre dernier. Sur les 708 véhicules contrôlés, seuls 19 d'entre eux circulaient à une vitesse supérieure à 30 km/h. La vitesse la plus élevée ayant été mesurée à 37 km/h. Suzanne Staub, PS, a précisé que certains relevés étaient manquants en raison du froid et des batteries déchargées du radar et demandé au Conseil Communal de réitérer ses mesures ultérieurement, en cachant au mieux l'appareil, afin de ne pas biaiser le test.

Fête du soleil

Lina Veliz a annoncé que la prochaine édition de la fête du Soleil se tiendrait du vendredi 30 au samedi 31 août 2024.

Canal du Bois Rond

Laurent Krebs a rappelé que la situation au canal du Bois Rond était toujours compliquée et que malgré les travaux, l'endroit était rempli de roseaux en raison de la présence d'un castor notamment. Il a demandé une séance avec le Conseil communal, à ce sujet.

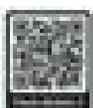
Projet le Clos

Dans le cadre du projet Le Clos, Laurent Krebs a demandé que la terre excavée soit utilisée pour la commune, pour les jardins et les agriculteurs par exemple. Claudine Salzmann a répondu que la qualité de la terre devrait être examinée mais que le cas échéant, le Conseil communal tiendrait compte de cette demande.

IN

Étude sur le diabète de type 2

Si vous êtes concerné par le diabète type 2, veuillez télécharger le QR code et vérifier si vous remplissez les critères pour bénéficier de la participation gratuite.



*L'équipe de
Concept Création
vous attend dans
son salon de coiffure*

Sur rendez-vous:
032 753 43 39
Rue Auguste-Bachelin 1a
2074 Marin





MARIN-BASKET

Une magnifique victoire au bout du suspense en guise de cadeau de Noël!

U16 CSJC 1 – Lancy Plan-Les-Ouates VS Marin Basket Club

Score final 65 à 66 (mi-temps: 27 à 29)

Les jeunes gaillards du MBC se rendaient en terre genevoise pour le dernier match du premier tour de championnat le samedi 16 décembre 2023. L'équipe était au complet car même les deux blessés, Maël Losey #5 et Elia Invernizzi #8, avaient décidé de faire le voyage à Genève pour soutenir les potes; quel bel état d'esprit!

Ce dernier match de l'année 2023 était très important pour les Marinois. Nos lions restaient sur trois défaites consécutives dans des matchs à leur portée. Il fallait inverser la vapeur afin de terminer cette première phase de championnat sur une note positive. Il s'agissait aussi de se prouver que les progrès réalisés sur le papier depuis août 2023 pouvaient se concrétiser contre un solide adversaire. On savait qu'en se qualifiant en division 1 du championnat de suisse jeunesse le challenge serait entier mais on se savait aussi capable d'améliorer notre niveau de jeu.

Départ à 7h47 de la gare de Marin, changement à Neuchâtel, changement à Lausanne, changement à Genève et arrivée à 10h à Lancy. Début de l'échauffement à 10h15, arrivée de notre officielle Fabienne Kummer Invernizzi à 10h30 (merci à elle!), causerie d'avant match à 10h35 avec la ligne suivante: défendre avec la rigueur allemande et attaquer avec la magie brésilienne. La métaphore était footballistique mais peu importe, elle avait le mérite d'être claire...surtout quand tu as 3 brésiliens dans l'équipe. Début du match à 11h. Glodi Basle #17 gagnait l'entre-deux et donnait la première possession à Marin. Le début de match était chaotique pour les visiteurs qui n'étaient pas placés correctement sur le terrain. Lancy en profitait pour prendre le large en menant 14 à 4 à la 4^{ème} minute. Un temps mort a été nécessaire pour répéter

les consignes et ainsi remettre les jeunes lions dans le bon sens de marche. L'entrée en jeu de Pedro Araujo #3, notre rebondeur en chef, a également fait le plus grand bien. Fin du premier quart: 20 à 14, le match était relancé. Le deuxième quart démarrait fort avec un Kyllian Nguyen #23 concentré et percutant autant en attaque qu'en défense. Aloïs Ducraux #12 sonnait la révolte et lançait de belles contre-attaques, tandis que Luca Leuenberger #11 défendait solidement avec la belle agressivité qu'on lui connaît. Romain Bartl #24 sortit ses plus beaux tirs à trois points (il en a marqué 3 sur 4 durant la partie), Quentin Racine #00 bloquait intelligemment les pénétrations adverses dans notre raquette, Nathan Maulini #14 générait de jolis décalages grâce à des passes efficaces et le MBC arrivait à terminer en tête à la mi-temps: 27 à 29.

La deuxième mi-temps démarrait sur les mêmes fausses notes que la première. Des oublis en défense et au rebond, une attaque stérile, Lancy prenait le large avec un 38 à 31. Le retour en jeu de Loïs Tramaux #79 permit de relancer les jeunes lions, jusqu'à sa 5^{ème} faute à une minute de la fin du troisième quart, un coup dur pour les Marinois. Fin du troisième quart: 49 à 46 pour Lancy.

Le quatrième quart démarrait sous les meilleurs auspices. Romain Bartl #24 plantait un panier à trois points dont il a le secret, 49 à 49! La fin de match allait être hitchcockienne! Pedro et Kyllian marquaient deux paniers de suite et Marin menait 49 à 53. Lancy revenait à la marque en provoquant des fautes. Les locaux repassaient en tête 57 à 55. Le chassé-croisé allait être permanent jusqu'à la fin du match. A une minute du coup de sifflet final, Lancy menait 64 à 62. Marin passe à l'attaque, pénètre et obtient une faute par Naïan Amez-Droz #30. Il est envoyé sur la ligne des lancers francs et il ne reste que 34 secondes à jouer. Le coach ferme les yeux, Naïan évacue

la pression en pensant à des choses positives et aucunement à l'enjeu du moment. Il marque les deux lancers francs, 64 à 64! Remise en jeu pour Lancy, Lancy attaque la défense marinoise qui tient bon et ne fait pas de faute. Shoot du #13 de Lancy, raté, rebond de Pedro, qui passe à Naïan, qui repart à l'attaque, il reste 25 secondes. La balle tourne, revient au numéro #30 qui pénètre, passe deux joueurs, se retrouve pratiquement seul, shoot et rate... qui est au rebond, Pedro! Il remonte au cercle et marque! 64 à 66 pour Marin. Il reste 10 secondes, Lancy attaque, pénètre dans la raquette marinoise et obtient la faute. Il reste 6 secondes...Lancy obtient deux lancers francs. Lancy rate le premier, marque le deuxième, 65 à 66! 6 secondes à jouer, remise en jeu pour Marin, récupération du ballon par Naïan, qui garde la balle pour laisser tourner le chronomètre...un joueur de Lancy lui saute dessus pour provoquer une faute...le temps est arrivé à son terme, Marin exulte, on a gagné! Mais non, pas encore, l'arbitre redonne 0.5 seconde, deux lancers-francs à Marin pour la faute. Temps-mort pour Marin. Que faut-il faire: 1) marquer les lancers-francs et offrir une remise en jeu en phase d'attaque à Lancy qui aura pris un temps-mort après le deuxième panier marqué? 2) louper les lancers-francs et tenter de capter le rebond pour faire tourner les 0.5 seconde? La deuxième option a été retenue. Le premier lancer-franc est raté, le deuxième lancer-franc aussi, Kyllian capte le rebond et le temps s'arrête! La victoire est marinoise, au bout du suspense! Un magnifique cadeau de Noël pour nos jeunes lions qui n'ont pas fait le meilleur match de leur vie mais qui ont tout donné jusqu'au bout et ça a payé! Comme dit l'adage: à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire! La gloire est là et elle augure de belles choses pour la suite du championnat.

Jérôme Amez-Droz, entraîneur des U16 CSJC 1

SAINT-BLAISE

Au temple

Cloches remises en branle

Menacées d'être descellées et de chuter lors de leur mise en volée, les trois cloches du temple ont été arrêtées il y a une an et demi. Elles viennent d'être remises fonction le lundi 18 décembre passé.

Une opération délicate a ainsi été réalisée dans le cadre de la rénovation du temple.

Pour assainir la structure en mauvais état du beffroi, les cloches ont été suspendues à la charpente restaurée du clocher. Un nouveau beffroi a été installé dans lequel elles ont été remises d'aplomb,

Les cloches et leurs marteaux sonneront selon le régime arrêté par le Conseil communal

publié dans le Bulcom. Il a été pris en considération les conclusions de l'Atelier qui leur fut consacré le 21 octobre 2023, notamment l'arrêt des sonneries nocturnes des marteaux.

CZ

NEUCHÂTEL -THÉÂTRE DU PASSAGE

Toujours quelques éclairages

La saison du Théâtre du Passage de Neuchâtel se poursuivant sur sa belle lancée, il vaut la peine de s'arrêter sur quelques propositions-phares.....parmi d'autres, bien évidemment.

Une fois n'est pas coutume, entamons la mise en bouche par un « passage du soir », qui plus est, se présentant sous la forme d'une projection. « Un selfie avec Anton Tchekhov (10 janv. 024/18h30/entrée libre/chapeau) est une réalisation de Dominique de Rivaz (production Louise Productions Vevey & Dominique de Rivaz), laquelle se permet une immersion dans la vie et la mort de Tchekhov par le biais d'une analyse de la modernité de l'homme comme de son œuvre. Des archives inédites constituent la trame du récit, dont ses ultimes lettres, mais aussi le journal de voyage de Dominique de Rivaz, voire la méditation à laquelle se livre Nathalie Sarraute dans sa nouvelle « Ich sterbe »

Musique et sport se conjuguent dans « One Song » (13 janv.024/18h00 + 14 janv. 17h00), cette authentique déflagration tant musicale que sportive, sous-titrée « Histoire(s) du théâtre IV » de Miet Warlop. Ce qui fût considéré comme l'une des révélations du Festival In d'Avignon en 2022 se nourrit de rires, de larmes et de sueur, pour déboucher sur une manière de transe composite, tout indiquée pour un véritable réveil des consciences. Et si l'on pénétrait dans le théâtre à travers

l'univers des enfants? « Les gros patinent bien » (23 janv./20h00 + 24 janv./ 18h15/ dès 6 ans) prend la forme d'un cabaret de carton, au cours duquel un être immobile s'applique à faire revivre l'épopée d'un présumé ancêtre en s'accompagnant d'un être chargé d'enrichir le récit d'inscriptions sur des cartons qui les entourent. Cette « perle » de Pierre Guillois et Olivier Martin-Salvan, qui s'est voulue burlesque, fût lauréate du Molière du Théâtre public en 2022.

Théâtre toujours, et ce à travers « Chœur des amants » (23 févr./20h00), la première pièce écrite et réalisée à Lisbonne en 2007 par Tiago Rodrigues, est le récit polyphonique d'un jeune couple se remémorant la nuit qui aurait pu leur valoir un brutal basculement. Deux versions d'une même histoire, permettant d'approcher la fragilité d'une relation amoureuse lors d'une remise en cause fondamentale.

Le passage à l'humour peut notamment se faire grâce à la Cie Les Vrais Majors dans « La montagne » (15 + 16 + 17 févr./20h00 mais 18 févr./17h00 déjà complet). Venu de Belgique, ce spectacle se pare d'une bonne dose d'autodérision pour raconter ce que les répétitions d'une pièce de théâtre peuvent engendrer en péripéties. D'autant, semble-t-il, lorsqu'il s'agit d'adapter pour la scène un film des années trente relatant une expédition en haute montagne.

Entrons dans le doux mariage du cirque et de la danse contemporaine avec « Si ' i » (13 mars/20h00/supplémentaire + 14 mars/20h00/dès 7 ans) par la Cie DK 59 & Casus Circus (la première d'origine française, la seconde -de renommée mondiale- australienne), qui performant dans une gravité teintée de virtuosité et de poésie, et ce par le biais d'une scénographie comprenant trapèzes et ponts articulés dans la verticalité, comme autant de tentatives de reconnexion à l'essentiel.

Terminons en musique avec deux concerts en collaboration tous deux avec la HEM Genève-Neuchâtel. Le Trio à cordes « musique slave » (31 janv./12h15) mettra en avant le talent des violonistes Elise Lallemand (violin), Timeea -Dorina Rosca (violin) et Nelson Manuel Cruzeiro (alto) dans des œuvres de Anton Dvorak et Bohuslav Martinu.

De son côté, le concert du 27 mars/12h15 accueillera le duo composé respectivement de Blai Bernardô Rabell au violoncelle et de Sacha Arnaud au piano, dans des œuvres de Dmitri Chostakovitch et de Robert Schumann. Et pour rappel, pour une vision complète, la recommandation de s'en référer à la brochure-programme du Théâtre du Passage...et à l'article du BULCOM du 30 juin 2023.

DF

LE LANDERON

Noël du groupe de loisirs des aînés, que du bonheur



Mardi de la semaine dernière, une petite vingtaine d'aînés se retrouvaient avec plaisir à l'Aula du nouveau bâtiment administratif (NBA) pour passer un tout beau moment de joie et de partage en bonne compagnie. Pour Fabienne Spring et Brigitte Schneider, nouvelles organisatrices du groupe, c'est un challenge de reprendre les diverses activités de loisirs des aînés, mais c'est avec confiance qu'elles se sont investies dans les diverses animations prévues en 2023 et 2024.

C'est un bonheur pour elles de pouvoir rassembler les aînés cet après-midi dédié à Noël qui se veut festif dans une ambiance conviviale. Et

le programme débute avec l'arrivée des enfants des classes d'Ophélie Perrot (5H) et Laurence Petrucci (7H) qui se mettent en place pour entonner des chants de Noël sous le regard attendri des personnes présentes. Ils entament leurs chants en commençant par un Canon de Noël, suivi de « Du côté de Noël », pour passer à « Monsieur l'Hiver dépêchez-vous » et à « Mon beau sapin » morceau où les aînés les accompagnent vocalement. Pour finir, « Le rock du Père Noël » avec gestuelle des enfants provoque un tonnerre d'applaudissements avec naturellement un bis. Se produit ensuite la jeune Ava au violon dont la toute belle interprétation est suivie avec concentration et admiration par l'assemblée. Un tout beau moment très applaudi. En final, « Mon beau sapin » est repris en chœur, enfants et aînés chantant avec plaisir ce morceau qui rappelle tant d'autres Noël. Beaucoup d'émotions et de plaisir pour tous.

Les enfants reçoivent ensuite un petit goûter (petit pain et choc) le tout en se rendant auprès des aînés pour entamer quelques discussions. Ils prennent ensuite le départ pour rejoindre leur école. Un grand merci aux enseignantes et aux élèves pour ce beau moment très apprécié.

L'après-midi s'est poursuivi avec moult discussions et plaisir avant de déguster du Panettone pour les quatre heures. Une après-midi de plaisir qui restera certainement dans les mémoires.

Groupe de loisirs des aînés

Le groupe de loisirs des aînés est ouvert à toute personne dès 65 ans, Chacun pourra ainsi avoir l'occasion de faire de nouvelles connaissances ou de retrouver des amis en passant un bon moment le temps d'un après-midi, chaque deuxième mardi du mois dès novembre 2023 à 14h (ouverture des portes 13h30).

La cotisation pour la saison est de 20 francs par personne et de 30 francs par couple (encaissement lors de la première séance).

Renseignements

Fabienne Spring, tél 079 754 96 03 et Brigitte Schneider, tél 079 719 20 24.

Programme

9 janvier musique avec Marino Musitelli – 13 février, loto – 12 mars, conférence de M. Jacques Ducommun – 9 avril, repas à la Capitainerie – 14 mai, voyage d'une journée en car (programme à définir).

CP



Le Loomipédia :

Les Loomis ne sont pas en reste quand il s'agit de s'amuser dans la neige. Ils adorent la construction d'igloos, les descentes de luge et les batailles de boules de neige. Mais leur véritable talent ? Les sculptures de glace ! Ils sont les artistes incontestés de la banquise, avec un flair pour tailler des chefs-d'œuvre glacés."

Merci d'avoir suivi les histoires des Loomis tout au long de cette année dans votre Bulcom !

Dans le vent de l'actualité par Claude Zweiacker

L'Ile de Saint-Pierre

Ile ou Presqu'île ?



Les pluies ont atteint des records ces dernières semaines: 80 à 120 mm sur le Jura. Venues des tropiques, elles ont été appelées «Rhum Express» par Météo Suisse. Le niveau du lac de Bièvre a atteint, le 14 décembre passé, la cote de 430,40 m dépassant le niveau de crue fixé à 430,35 m.

Rendue à l'état de presqu'île par la correction des eaux du Jura à la fin du 19^e siècle, l'Ile de Saint-Pierre (89,7 ha) est redevenue une véritable île à mi-décembre 2023.

Explication: la première correction des eaux du Jura a détourné l'Aar dans le lac de Bièvre par le canal de Hagneck nouvellement construit. Il relie, dès lors, Aarberg au lac de Bièvre qui évacue ensuite son eau par le canal de Nidau entre Nidau et Büren dans l'Aar. Lors des inondations de 1801, le niveau du lac de Bièvre avait atteint la cote de 436,36 m, niveau qui paraît incroyable aujourd'hui. En effet, toute la plaine de l'Entre-deux-Lacs, comprise entre le lac de Bièvre et la Raffinerie de Cressier se trouve à une altitude de 431 m: plus de 5 m d'eau recouvrait cette région!

Cette première correction des eaux du Jura (1868-1878), qui a abaissé de 2,20 m le niveau du lac de Bièvre, a donc «déclassé» l'Ile de Saint-Pierre en presqu'île située à la fois sur les territoires des communes de Cerlier (Erlach) et de Douanne (Twann). Sa crête se situe à 41 m au-dessus du lac. L'île perdit ainsi son caractère insulaire.

L'abaissement du niveau des eaux du lac de Bièvre a aussi mis à jour le Chemin des Païens (Heidenweg), cette espèce de «cordon ombilical» qui relie l'île à Cerlier. Il est long de 3,5 km. Ce chemin se trouve à l'altitude de 430 m. Il est donc recouvert d'eau lorsque la cote est dépassée. Dès que le lac franchit 430 m, la Presqu'île de Saint-Pierre redevient une île.

La photo prise par un drone qui accompagne cet article a été prise, le 14 décembre passé, par Benjamin Gross-Payot du Landeron. Il nous l'a aimablement remise à l'intention des lecteurs et lectrices du BulCom. Elle met bien évidence le «*détachement*» momentané de l'Ile de Saint-Pierre de la terre ferme.

L'île de Saint-Pierre, petit paradis terrestre, est-elle une île ou une presqu'île? On en perd son latin car le niveau de l'eau qui l'entoure change. Il ne faut, cependant, pas s'en émouvoir. Jean-Jacques Rousseau, qui y a séjourné, du 10 septembre au 25 octobre 1765, affirme dans les *Rêveries du promeneur solitaire* que le bruit du flux et du reflux de l'eau suffisait à le rendre heureux. Claude Zweiacker